

---

# Cahier 4

Jeunes, pauvreté et exclusion en France

Olivier Galland

Centre national de la recherche scientifique

*E*clairer de la manière la plus rigoureuse possible un phénomène à la fois très médiatisé et mal connu - les jeunes et la pauvreté - a été une priorité de l'Observatoire cette année. En effet, depuis le début des années 90, la pauvreté des jeunes a augmenté plus vite que celle de la population moyenne. Le recensement des travaux existants et l'approfondissement d'exploitations d'enquêtes sur ce thème ont été synthétisés dans ce cahier. De la pauvreté monétaire - notion réductrice face à cette population - à la perspective plus large du concept d'indépendance, cette contribution analyse les facteurs et les processus pouvant conduire les jeunes à la pauvreté et à l'exclusion. Enfin, que se passe-t-il lorsque la solidarité familiale prend fin sans que soient réunies les conditions d'accès à l'autonomie ?

## Introduction

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion a décidé d'engager, pour son rapport 2000, une réflexion particulière sur les jeunes, la pauvreté et l'exclusion. Plusieurs raisons peuvent motiver un tel choix. Trois d'entre elles au moins doivent être mentionnées :

- la pauvreté, telle qu'elle est mesurée auprès des ménages par l'INSEE (dans un sens relatif), semble toucher particulièrement cette classe d'âge, même si, dans le cas des jeunes, cette mesure est rendue très difficile et demeure souvent ambiguë, du fait de la situation fréquente de dépendance totale ou partielle à l'égard des parents et de la difficulté à comparer la situation des étudiants à celle des jeunes actifs (cf. Herpin, Verger, 1997). Nous reviendrons sur ces difficultés de mesure car il convient au moins d'éclairer le débat.
- Selon certains travaux, (par exemple, Chauvel, 1998) les inégalités entre générations deviennent un des facteurs de clivage principaux de la société française. Inégalité et pauvreté sont deux choses différentes, mais les premières peuvent alimenter la seconde et s'il s'avérait que les jeunes générations soient victimes d'une discrimination systématique et durable dans la société française, cela représenterait certainement un danger pour la cohésion sociale.
- L'actualité a été émaillée, ces dernières années, d'une série d'incidents mettant en cause des jeunes et alimentant des idées souvent contradictoires dans l'opinion (sur un continuum présentant les jeunes comme des victimes ou des « coupables » que l'on devrait remettre au pas). Là plus qu'ailleurs, la confusion semble l'emporter sur la clarté du débat.

Comment donc aborder la question des jeunes, de la pauvreté et de l'exclusion ? Tout d'abord, il faut remarquer que la pauvreté et l'exclusion sont deux concepts différents et que les populations atteintes par l'une et par l'autre ne sont pas forcément les mêmes. La pauvreté reçoit une définition essentiellement monétaire et relative. L'exclusion a une définition beaucoup plus large : elle résulte d'une absence d'intégration sociale, c'est-à-dire à la fois de la privation des liens sociaux élémentaires et du sentiment de ne pas participer aux valeurs communes de la société. En ce sens, un pauvre peut être intégré et une personne victime d'exclusion peut ne pas être pauvre. Mais, bien sûr dans la réalité les populations concernées se recoupent en partie.

## Les travaux réalisés pour l'Observatoire

- CEREQ « Génération 92 » - des exploitations complémentaires de cette enquête réalisée en 1997 auprès de jeunes sortis du système scolaire en 1992 ont été réalisées par Marc Bordigoni (CEREQ).
- Le panel « mesures- jeunes » du CEREQ – des compléments d'analyse ont été réalisés par Stéphanie Mas (GREQAM – CNRS).
- Eurostat – le panel Européen des ménages – Une exploitation concernant l'autonomie des jeunes en Europe a été réalisée par Cécile Van de Velde (GRECSTA – CNRS).
- « Les jeunes en errance : définir, décrire, compter » - Cette étude qualitative a été réalisée par Patrice Pategay (GRASS – CNRS).

La première partie de ce rapport est consacrée à la question de la pauvreté monétaire des jeunes, tandis que la seconde prend une perspective plus large en abordant la question de l'accès des jeunes à l'indépendance. La dernière partie enfin tente d'examiner les situations qui surviennent lorsque la solidarité familiale prend fin sans que soient réunies les conditions d'accès à l'autonomie.

## 1. Les jeunes et la pauvreté monétaire

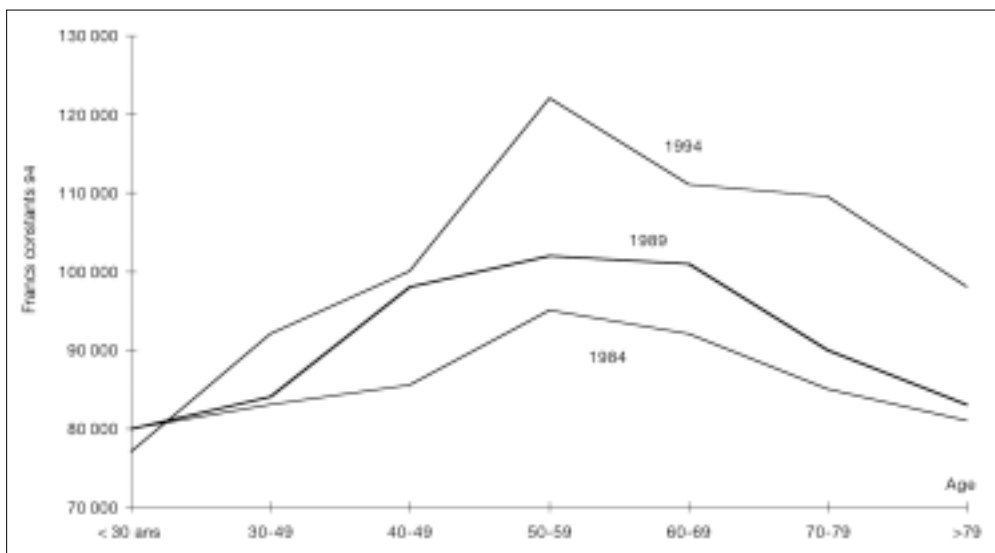
Rappelons tout d'abord une évidence. La modicité relative des ressources des jeunes est en partie inhérente à leur âge. L'évolution des carrières fait que les ressources croissent avec l'avancée en âge, avant parfois de décroître à la fin du cycle de vie (graphique 1). Toute la question est donc de savoir si la faiblesse relative des revenus des jeunes est supérieure ou non à ce quelle est dans d'autres contextes : soit dans d'autres générations, soit dans d'autres situations nationales.

En ce qui concerne le premier point, la pauvreté parmi l'ensemble de la population et la pauvreté parmi les jeunes ménages ont suivi des évolutions divergentes, illustrées par la courbes en ciseaux de la figure 2. Tandis que dans l'ensemble de la population, la proportion de ménages pauvres baissait jusqu'au milieu des années 80 puis se stabilisait, elle augmentait régulièrement parmi les jeunes, avec une accélération au début des années 80. Dans les années 90, les taux de pauvreté sont devenus ainsi plus importants chez les moins de 30 ans que dans l'ensemble de la population des ménages (INSEE, 1996, 1999). Il serait également intéressant de se demander si ce désavantage reste circonscrit en début de carrière et à quelle vitesse il s'efface. Pour le mesurer il faudrait disposer d'enquêtes longitudinales sur l'évolution des revenus au cours du cycle de vie dont nous ne disposons pas aujourd'hui .

Graphique 1

### Niveau de vie du ménage selon l'âge de la personne de référence en 1981, 1989, 1994

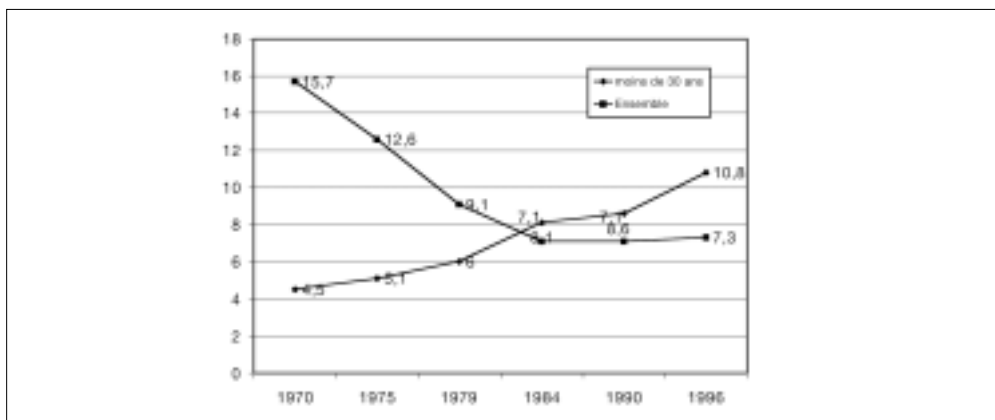
Niveau de vie du ménage selon l'âge de la personne de référence (unité de consommation d'Oxford)



Source : INSEE, enquêtes budget de familles.

Graphique 2

### Taux de pauvreté des ménages de moins de 30 ans et de l'ensemble des ménages, de 1970 à 1996



Source : INSEE-DGI, Enquêtes revenus fiscaux.

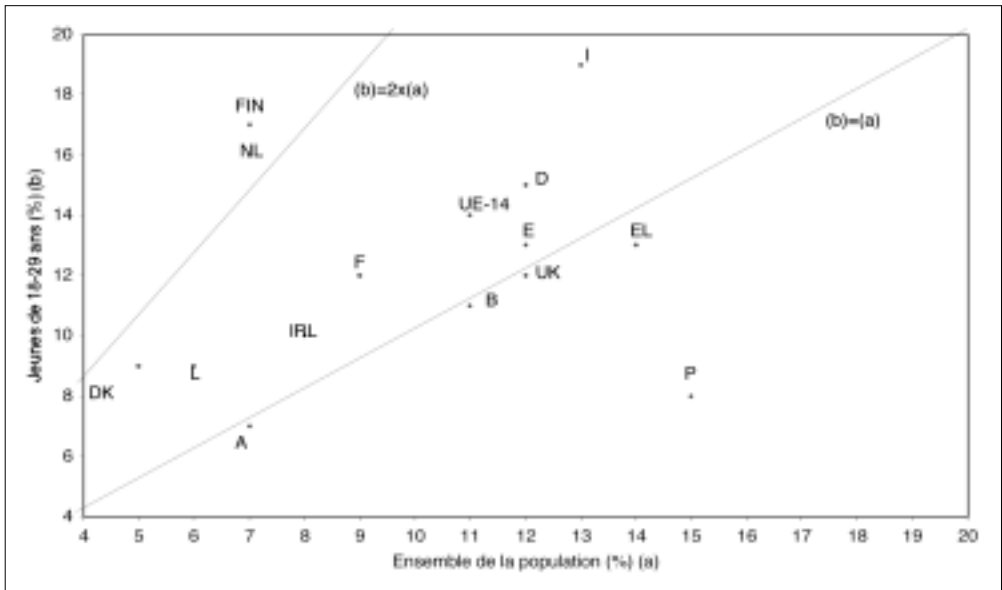
Lecture : le taux de pauvreté est défini ici comme la proportion de ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à la demi-médiane du revenu par unité de consommation de l'ensemble des ménages. Les ménages étudiants ont été écartés de l'analyse pour les années 1990 et 1996.

En ce qui concerne le second point, un travail récent et inédit de Christine Chambaz<sup>1</sup> de la DREES (à paraître dans *Etudes et résultats*) permet d'apporter d'intéressants éléments de comparaison internationale. Il en ressort que le taux de pauvreté des jeunes Français est inférieur à la moyenne communautaire. La France ne fait pas partie du groupe de pays dans lesquels ce taux de pauvreté est le plus bas (Danemark, Irlande, Luxembourg, Autriche, Portugal) mais elle n'appartient pas non plus au groupe où ces taux sont beaucoup plus élevés (Allemagne, Pays-Bas, Italie, Finlande).

Dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux de pauvreté des jeunes est plus élevé que celui de la population générale aux seules exceptions de la Grèce, du Portugal où il est plus bas et de l'Autriche, de la Belgique et du Royaume-Uni où il est équivalent (la plupart des pays et la population de l'ensemble de l'union se situent au dessus de la bissectrice du graphique 1 ; l'écart est particulièrement fort en Finlande et aux Pays-Bas où la pauvreté des jeunes est plus de deux fois plus élevée que celle de l'ensemble de la population). En France, l'écart entre la pauvreté des jeunes et celle de l'ensemble de la population ne semble pas plus élevé que ce qu'il est dans la moyenne de la population européenne (graphique 3).

Graphique 3

**Pauvreté des jeunes et de l'ensemble de la population dans les pays européens**



Source : Eurostat, *Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996)*.  
Exploitation DREES.

<sup>1</sup> Je remercie Christine Chambaz de nous avoir autorisé à faire état de certains des résultats auxquels son étude aboutit.

Dans la plupart des pays, les jeunes vivant en logement indépendant sont plus souvent pauvres que ceux qui résident chez leurs parents. Cet écart au détriment des « indépendants » est particulièrement marqué au Royaume-Uni, en Irlande et au Danemark (plus de deux fois plus élevé). Sans atteindre ce niveau, il reste assez élevé en France (tableau 1).

*Tableau 1*

### Taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans en Europe

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE-14
Ensemble de la population	11	5	12	14	12	9	8	13	6	7	7	15	7	12	11
Ensemble des 18-29 ans	11	9	15	13	13	12	10	19	9	16	7	8	17	12	14
Chez leurs parents	10	3	12	12	13	9	7	18	8	9	5	8	11	5	12
En logement indépendant	13	11	18	14	13	15	16	24	10	21	10	7	20	17	17

Source : Eurostat, Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996)

Exploitation DREES.

Lecture : le taux de pauvreté indique le % de personnes qui vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur à la demi-médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population du pays.

Les transferts sociaux et privés réduisent fortement la pauvreté des jeunes. Cet impact est maximal en Irlande et au Danemark, le taux de pauvreté variant de 1 à 3 selon qu'on tient compte ou non de ces transferts. Il est moins élevé mais néanmoins significatif en Finlande, en Autriche, au Royaume-Uni, en Belgique et en France.

On peut, comme on vient de le voir, mettre en œuvre une approche monétaire de la pauvreté des jeunes qui a tout son intérêt dans une démarche comparative comme celle dont il vient d'être présenté quelques résultats. Il faut toutefois garder à l'esprit que les instruments de mesure, généralement appliqués aux ménages ordinaires, ne sont pas toujours bien adaptés à la prise en compte de la situation des jeunes (Herpin, Verger, 1997). Rappelons brièvement quelques arguments en ce sens.

Tout d'abord, ces instruments de mesure s'appliquent à des ménages, c'est-à-dire à des entités caractérisées par l'occupation commune d'un logement. Or, les jeunes sont précisément souvent en train de passer d'un ménage à un autre, quittant, totalement ou partiellement le ménage de leurs parents pour vivre dans leur propre logement. Il arrive, c'est le cas notamment des étudiants, que les jeunes soient dans une situation intermédiaire, ne vivant plus à plein temps chez leurs parents, mais gardant de multiples liens avec eux. Ces situations se développent<sup>2</sup> et les statistiques qui ne prennent en compte que les ménages jeunes « ordinaires » laissent donc de côté tout un pan de la réalité, de plus en plus important.

<sup>2</sup> Cf. O. Galland, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », et Catherine Villeneuve-Gokalp, « Comment quitter ses parents sans atteindre une indépendance résidentielle de plus en plus tardive » *Economie et Statistique*, à paraître.

Quelles ressources prendre en compte ? Les ressources du ménage d'origine, celles issues des transferts entre les deux ménages, ou celles du ménage « jeune » lui-même s'il existe ? Les résultats seront évidemment très différents selon les options choisies. Par exemple, si l'on prend en compte systématiquement l'ensemble des aides privées, y compris les aides en nature<sup>3</sup>, dont bénéficient les jeunes ménages, leur taux de pauvreté n'est pas plus élevé que celui de la population générale. D'après l'enquête « jeunes » de l'INSEE réalisée en 1997<sup>4</sup>, toutes ressources prises en compte, le taux de pauvreté<sup>5</sup> des ménages « jeunes » (19-29 ans) est ainsi de 9 %.

En second lieu, les jeunes sont souvent étudiants, situation caractérisée par des ressources individuelles très modestes qui, d'un point de vue purement comptable pourraient conduire à les inclure dans la catégorie des pauvres : 21 % des étudiants qui vivent chez leurs parents se situent ainsi dans le premier décile des revenus des 19-30 ans (et 48 % dans les deux premiers déciles) (enquête INSEE « jeunes et carrière » 1997). Mais, comme le remarquent Nicolas Herpin et Daniel Verger, il est difficile de comparer, stricto sensu, la situation monétaire des étudiants à celle des actifs du même âge. Les études représentent une forme d'investissement pour l'avenir qu'on fera fructifier dans la carrière future et qui peuvent conduire à accepter, pour un temps, des conditions de vie modestes. Celles-ci ne constituent le plus souvent en rien un indicateur de marginalité sociale et économique. Quant aux étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents, la structure de leurs ressources n'est pas caractérisée (d'après l'enquête « jeunes » 1997 de l'INSEE) par une sur-représentation très marquée aux plus bas niveaux des revenus juvéniles (1<sup>er</sup>-3<sup>è</sup> déciles), mais plutôt par une sous-représentation aux niveaux élevés (8<sup>è</sup>-10<sup>è</sup> déciles). De ce fait, selon les mêmes sources, seulement 7 % de ménages de ce type peuvent être comptés parmi les ménages pauvres (revenus par unité de consommation inférieurs à la demi-médiane).

Bien sûr, ces statistiques ne portent, par définition, que sur des ménages, c'est-à-dire sur des personnes qui vivent dans un logement ordinaire. Si l'on suppose, comme le laissent penser les échos que l'on peut recevoir des associations, que les situations de pauvreté juvénile se sont développées à un niveau de marginalité sociale qui les rend inobservables par les enquêtes classiques, ce ne serait pas tant l'approche monétaire qui serait inadaptée à la mesure de la pauvreté des jeunes, que la qualité de l'instrument à l'objet mesuré. Il faut malheureusement se rendre à l'évidence que nous ne possédons pas, pour le moment<sup>6</sup>, un tel instrument. Par ailleurs, l'argument n'emporte pas tout à fait la conviction car on doit trouver des traces, au niveau des ménages ordinaires, des tendances qui contribueraient à en exclure une partie grandissante des jeunes.

<sup>3</sup> Ces aides en nature ne sont pas prises en compte dans les aides privées recensées par l'enquête européenne sur les ménages. Les loyers payés directement par les parents - situation très fréquente chez les étudiants - ne sont également pas comptés comme une aide reçue par le ménage. Les aides privées reçues par les jeunes sont donc probablement légèrement sous-estimées par cette enquête.

<sup>4</sup> Le questionnaire de cette enquête recensait de manière très détaillée les aides entre parents et enfants.

<sup>5</sup> Revenus par unité de consommation inférieurs à la demi-médiane, soit moins de 3 500 F, en comptant les aides régulières ou occasionnelles reçues par le ménage. Variable construite par Daniel Verger et Nicolas Herpin.

<sup>6</sup> En attendant l'enquête sur les sans-domicile fixe de l'INSEE à laquelle contribuera l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion.



En fait, la principale difficulté de l'approche monétaire de la pauvreté des jeunes, dans le cas des étudiants mais aussi pour beaucoup d'autres jeunes, consiste à différencier les ressources du jeune lui-même de celles de sa famille. Les difficultés que connaissent les jeunes pour s'installer dans la vie adulte ont en effet conduit leurs parents à les aider plus largement et plus longtemps en assurant deux missions fondamentales, la prolongation de l'hébergement après la fin des études (Galland, 1995a) et l'aide financière pour ceux qui sont dépourvus de ressources régulières et qui ne peuvent s'installer de façon indépendante ou qui doivent le faire dans des conditions précaires (Paugam, Zoyem, 1997).

#### *Encadré 1*

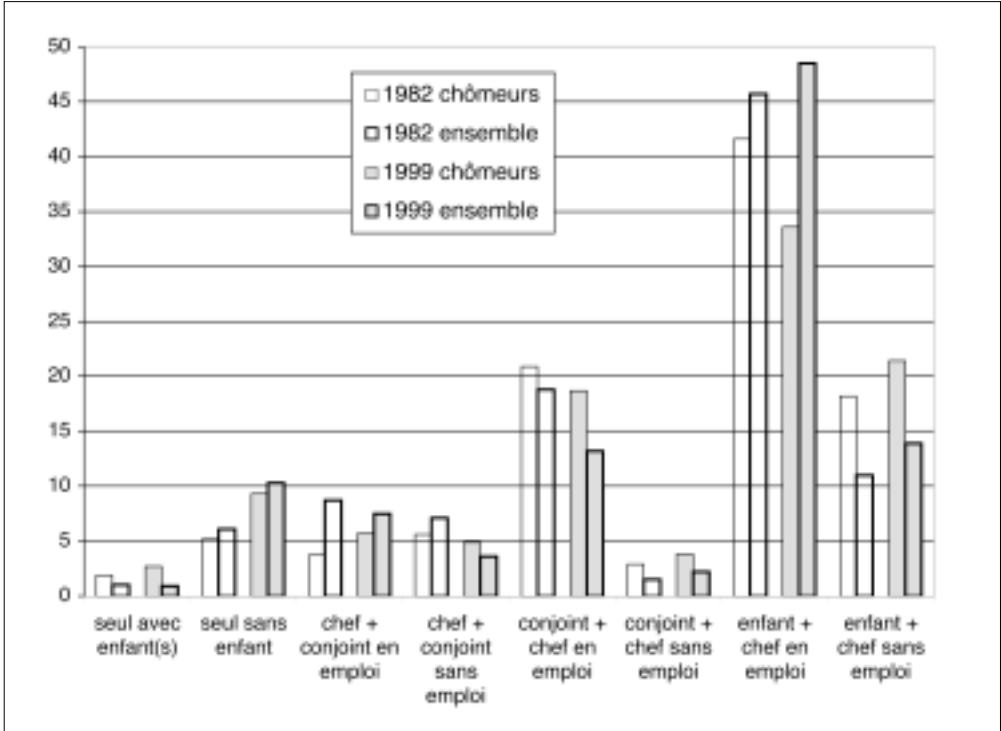
### **La situation familiale des jeunes chômeurs**

Peu de jeunes vivent seuls tout en étant chômeurs (cumul de situations qui peut mener à l'exclusion) même si d'après nos calculs (Enquêtes Emploi, INSEE) cette proportion a doublé depuis le début des années 80, passant de 0,6 % (72 000 jeunes) des 15-29 ans en 1982 à 1,2 % (133 000 jeunes) en 1999. La majorité des jeunes chômeurs vivent avec leurs parents. Toutefois, cette proportion a décliné (60 % étaient dans ce cas en 1982, 55 % en 1999) et surtout, les jeunes chômeurs sont plus nombreux à vivre en tant qu'enfant dans un ménage dont le chef est lui-même sans emploi (21 % contre 18 % en 1982) (figure 3). Si l'on fait le cumul de toutes les situations familiales de fragilité - soit que l'on vive seul, soit que l'on vive avec un conjoint ou un chef de ménage sans emploi - 42 % des chômeurs de 15-29 ans étaient dans une telle situation en 1999 (contre 34 % en 1982).

Dans une certaine mesure, la situation de chômage se « transmet » des parents aux enfants, puisque les jeunes (de 15 à 29 ans) qui vivent chez leurs parents dans un ménage dont le chef est sans emploi (en 1999), sont plus souvent chômeurs que les autres jeunes hébergés par leur famille. C'est le cas de 39 % d'entre eux, contre 27 % des jeunes qui vivent chez leurs parents dans un ménage dont le chef travaille (enquête Emploi) (cf. graphique 4).

Graphique 4

**Situation familiale des chômeurs et de l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans en 1982 et 1999**



Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Lecture : en 1982, 42 % des chômeurs de 15-29 ans vivent comme « enfants » dans un ménage dont le chef exerce un emploi ; en 1999, ils ne sont plus que 34 % dans ce cas. Les % correspondants pour l'ensemble des 15-29 ans sont de 46 % et 48,5 %.

## Encadré 2

### **Les relations familiales des jeunes chômeurs et des jeunes pauvres, les aides privées et publiques**

Les jeunes chômeurs qui ont quitté leurs parents restent plus proches d'eux et sont un peu plus aidés par ces derniers que les jeunes qui occupent un emploi. Toutefois, ils demeurent beaucoup moins souvent aidés que les étudiants. Les trois-quarts de ces derniers reçoivent notamment une aide de leurs parents pour leurs frais de logement, ce n'est le cas que de 12 % des jeunes chômeurs. La quasi-totalité d'entre eux avaient touché, par contre, dans les 12 derniers mois, des revenus de transferts sociaux, essentiellement des allocations chômage, des allocations familiales ou logement ou le RMI (tableau 2). Par rapport aux autres jeunes, les jeunes chômeurs bénéficient donc plus souvent de l'aide publique que de l'aide privée, ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que les jeunes chômeurs sont probablement plus souvent issus que la moyenne des jeunes de familles qui rencontrent elles-mêmes des difficultés. L'aide publique apparaît d'autant plus indispensable : elle permet de réduire à une très faible proportion (moins de 2 %) les jeunes chômeurs qui ne reçoivent d'aide d'aucune sorte.

Quant aux jeunes chômeurs qui vivent chez leurs parents, les relations ne semblent pas toujours faciles, puisque 56 % d'entre eux font état de difficultés (tableau 3).

La situation à l'égard de l'aide familiale et des transferts sociaux des jeunes ménages pauvres n'est pas équivalente à celle des jeunes chômeurs. Ils sont moins souvent aidés par leurs proches que les chômeurs et que les jeunes ménages non pauvres. Ils voient également moins souvent leurs parents que les jeunes chômeurs. D'autre part, ils reçoivent moins fréquemment que les jeunes demandeurs d'emploi des revenus de transferts, notamment des allocations chômage. Par contre ils touchent aussi souvent le RMI et des allocations familiales ou des allocations logement. On peut supposer qu'ils sont plus éloignés, à la fois de leur famille d'origine et de l'accès à une situation de travail que les jeunes demandeurs d'emploi. Cela se traduit par le fait que 11% d'entre eux n'ont touché, au cours des 12 derniers mois, ni aides privées, ni revenus sociaux (tableau 2).

Tableau 2

**Aides privées, transferts sociaux et relations entre parents et enfants**

(en %)

	Type d'activité				Jeune ménage pauvre	
	Actif occupé	Chômeur	Etudiant	Inactif	Oui	Non
A reçu une aide privée au niveau du ménage*	62,5	64	95	57,5	50	69,5
Dont aide frais de logement	8	12	75	15	2	20
Dont aide régulière	7	11	72	4	6	18
Habitent dans la même commune que les parents	25	36	10	29	30	24
Voit ses parents toutes les semaines	59	57	47	48	49	57
A reçu des revenus de transferts sociaux*	56	91	74	93	80	62
Dont allocations chômage	16	56	4,5	25	21,5	19
Dont prestations maladie	7	8	1	13	3	7
Dont bourse d'études	4	8	30	0	10	8
Dont allocations familiales, allocation logement	44	67	62	79	66	49
Dont RMI	2,5	23	2	14	22	3
N'a reçu ni aides privées ni revenus sociaux*	17,5	1,8	1	2,4	11	13

\*un membre du ménage au cours des 12 derniers mois

Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières » 1997.

Champ : jeunes ménages de 19 à 30 ans en 1997.

Lecture : 62,5 % des jeunes de 19 à 30 ans ayant un emploi et vivant dans un ménage différent de celui de leurs parents ont reçu une aide privée au niveau du ménage ; c'est le cas de 50 % des jeunes ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à la demi médiane, soit moins de 3 500 F.

Tableau 3

**La situation actuelle (de cohabitation) est difficile à vivre...**

	pour vos parents	pour vous	pour vous et vos parents	Ne pose pas trop de problèmes	Total
Actifs occupés	2	5	12	81	100
Chômeurs	5	11	40	44	100
Etudiants	3	4,5	9,5	83	100
Inactifs	6	14	23	57	100
Ensemble	3,5	6,5	15	75	100

Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières » 1997.

Champ : jeunes de 19 à 29 ans en 1997.

Il est difficile de ne pas prendre en compte les ressources familiales dans le calcul du revenu des jeunes, mais en même temps cette aide apparaît comme une prolongation d'une situation de dépendance et on voit bien qu'elle n'est pas tout à fait assimilable à des ressources ordinaires.

## **Les jeunes et la précarité professionnelle**

Parmi l'ensemble des jeunes, la proportion de ceux qui occupent un emploi stable entre 15 et 24 ans a décliné de plus de moitié entre 1982 et 1999, mais surtout sous l'effet de la poussée de la scolarisation (tableau 4). En effet, la proportion de salariés instables parmi l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans n'a pas bougé depuis 1982. Poursuivant des études à un âge plus avancé, les jeunes échappent ainsi, en grande partie, à la précarité professionnelle dans la première partie de la jeunesse. Entre 25 et 29 ans, la proportion de salariés instables a crû mais de manière modérée et une majorité de jeunes de cet âge continuent d'être occupés sur des emplois stables. Quant à la proportion de chômeurs elle est restée inchangée entre 15 et 24 ans mais s'est accrue entre 25 et 29 ans, surtout pour les chômeurs de moins d'un an.

Si on limite l'analyse aux actifs, la croissance de l'emploi instable avant 25 ans est évidemment plus marquée puisque, par définition on restreint alors le champ aux jeunes qui se présentent sur le marché du travail et que l'on exclut ceux qui ont choisi de prolonger les études pour échapper à la précarité professionnelle et au chômage. 22 % des jeunes actifs de cet âge occupaient un emploi salarié instable en 1999. La croissance du chômage de moins d'un an est également importante chez les actifs de cet âge. Près de la moitié des actifs de moins de 25 ans sont ainsi chômeurs ou occupent un emploi précaire. Entre 25 et 29 ans la précarité professionnelle a également progressé, mais elle ne concernait en 1999 que 14 % des jeunes de cet âge présents sur le marché du travail. La précarité professionnelle a eu tendance à se concentrer davantage sur les jeunes puisque le taux d'occupation d'un emploi instable a décliné entre 1982 et 1999 chez les actifs de plus de 29 ans.

Si on prend une perspective longitudinale, la vision de la précarité d'emploi des jeunes est différente puisqu'on constate que plus de la moitié des 19-29 ans interrogés en 1997 sur l'évolution de leur situation professionnelle depuis la fin de leurs études, ont débuté leur vie professionnelle par un emploi instable. De nombreux jeunes commencent donc par occuper un emploi précaire au sortir de leurs études mais la plupart d'entre eux parviennent ensuite à stabiliser leur situation professionnelle. Ces débuts de vie professionnelle précaires sont plus fréquents aujourd'hui qu'au début des années 90, surtout chez les femmes et les diplômés ayant au moins le baccalauréat. Elle reste stable chez les jeunes non diplômés. Il est vrai que la statistique ne porte pas sur les stages rémunérés et les contrats d'aide à l'emploi (cf. tableaux 4 et 5).

Tableau 4

**La situation d'activité des jeunes en 1982 et 1999**

	Ensemble						Actifs					
	15-24 ans		25-29 ans		> 29 ans		15-24 ans		25-29 ans		> 29 ans	
	1982	1999	1982	1999	1982	1999	1982	1999	1982	1999	1982	1999
Scolaires, apprentis, militaires	53	72	3	7	0	0	5	16	0	1	0	0
Chômeurs < 1 an	7	6	5	9	2	3	15	21	6	11	3	5
Chômeurs ≥ 1 an	2	2	2	3	2	2	5	5	2	4	2	5
Salariés instables	7	7	9	12	8	4	16	22	11	14	10	6
Indépendants	1	0	4	3	10	6	2	1	5	3	15	11
Salariés stables	25	10	63	57	51	42	57	35	76	67	70	73
Inactifs	5	3	14	9	27	43						
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE, enquêtes *Emploi*.

Les « emplois instables » comprennent les aides familiaux, les intérimaires, les salariés sous contrats à durée déterminée, les stagiaires et contrats aidés et les salariés de l'Etat et des collectivités locales contractuels, auxiliaires, vacataires ou pigistes.

Tableau 5

**Proportion de jeunes de 19 à 29 ans dont le premier emploi a été un emploi à durée déterminée ou un emploi d'intérim**

	1992	1997
Hommes	51	52
Femmes	44	54
< CAP	54	54
CAP BEP	51	49
Baccalauréat	37	52
> Bac	30	38
Ensemble	47,5	53

Source : INSEE, enquête « jeunes » 1992 et enquête « jeunes et carrières » 1997

Le premier emploi a été défini dans un sens restrictif, à l'exclusion des stages de formation rémunérés et des contrats d'aide à l'emploi.

Il paraît donc raisonnable de revenir à la question sociologique de base : dans quelles conditions les jeunes échappent-ils à la condition de dépendance qui est propre à la jeunesse mais qui ne peut se prolonger au-delà d'une certaine limite, au risque de devenir une situation pathologique ? Plus que la question des ressources proprement dites, c'est cette question des conditions d'accès à l'indépendance - liée bien sûr à la première - qui constitue le criterium ultime. Certains jeunes sont-ils durablement exclus de cet accès à l'indépendance ? Il convient donc auparavant de définir ce qu'on entend par cette notion « d'indépendance ».

## 2. Les jeunes et l'indépendance

La jeunesse est par définition une étape transitoire du cycle de vie qui se comprend comme une phase de préparation à l'exercice des rôles adultes. Les jeunes doivent construire, avec l'aide de leurs parents et des institutions éducatives, les conditions d'accès aux statuts professionnels et familiaux qui leur permettront de quitter leurs parents. Il n'y a pas de raisons de penser que cette représentation de la jeunesse comme phase de préparation à l'exercice des rôles adultes soit profondément remise en cause aujourd'hui. Les enquêtes d'opinion régulièrement publiées<sup>7</sup> montrent que les jeunes envisagent leur avenir personnel selon une représentation relativement classique du travail et de la famille. Mais si cette représentation reste largement dominante, il n'est pas sûr que les chances d'accès aux statuts correspondants se soient maintenues. L'exploration de cette question sera donc l'objet des développements qui vont suivre et qui sont fondés en grande partie sur les résultats des commandes passées par l'Observatoire à divers organismes.

Par nature, le passage à l'âge adulte est un moment de fragilité puisque c'est un moment où l'on change d'état dans les domaines fondamentaux de la vie - résidentiel, économique et affectif - ; cette « traversée » comporte évidemment des risques qui concernent plus particulièrement certaines catégories de jeunes. Il est possible que certains n'arrivent même pas à accéder aux éléments constitutifs du statut adulte.

C'est donc à une meilleure compréhension de ces risques et de ces échecs à laquelle cette partie du rapport voudrait contribuer. Pour ce faire, elle s'appuiera sur une idée simple qui a constitué l'élément commun des commandes passées par l'Observatoire en ce domaine : mesurer la vitesse différentielle d'accès à l'indépendance entre différentes catégories de jeunes. Il s'agit donc de définir des « attributs de l'indépendance » et d'examiner, si possible à l'aide d'enquêtes longitudinales, à quel rythme différents types de jeunes parviennent à acquérir tout ou partie de ces attributs.

On peut penser en effet que l'accès à l'indépendance propre à l'âge adulte est assez bien approché par la combinaison de quatre critères : l'occupation d'un emploi stable qui garantit une certaine pérennité des moyens d'existence, l'autonomie financière qui indique que l'activité professionnelle fournit la majeure partie des ressources, l'occupation d'un logement payé par la personne elle-même qui est le signe d'une indépendance acquise à l'égard des parents, et enfin la formation d'un couple qui représente l'accès à une certaine stabilité affective. Selon les enquêtes, tout ou partie de ces critères pourront être examinées.

<sup>7</sup> Par exemple, une enquête réalisée par le CSA pour le magazine Phosphore en 1996 auprès d'un échantillon représentatif de lycéens montre que les trois éléments les plus importants pour «réussir sa vie» sont pour eux «avoir un métier que l'on aime» (81 %), «Etre entouré de gens que l'on aime» (61 %), fonder un foyer (46 %). 52 % déclarent attendre de leur future profession «une sécurité d'emploi» (sondage réalisé du 7 au 13 juin 1996 auprès d'un échantillon national représentatif de 800 lycéens de lycées professionnels, technologiques et généraux, publics et privés, selon la méthode des quotas).

Au préalable, il paraît indispensable de situer, en ce domaine, la place de la société française par rapport aux sociétés comparables et notamment par rapport à ses voisins européens.

## 2.1 L'accès à l'indépendance en France et en Europe

Dans toutes les sociétés, les jeunes n'accèdent que progressivement aux statuts modaux du groupe social auquel ils appartiennent. Mais cet accès peut être plus ou moins rapide, plus ou moins facile et les catégories de jeunes qui rencontrent des difficultés ne sont pas forcément les mêmes d'une société à l'autre. Un travail sur les jeunes doit donc avoir une visée comparative : par rapport aux sociétés comparables, la société française avantage-t-elle ou désavantage-t-elle les jeunes, cette comparaison pouvant être effectuée sur deux plans : la vitesse d'insertion dans les statuts adultes et l'acquisition des attributs qui leur correspondent. Des catégories de jeunes restent-elles totalement, ou durablement, exclues de cet accès ? L'exploitation des données du Panel européen des ménages<sup>8</sup> a permis d'apporter quelques éléments de comparaison en ce sens. Quatre variables décrivant des « attributs de l'indépendance » ont pu être opérationnalisées : l'autonomie résidentielle, définie par le fait de vivre ou non chez un de ses antécédents<sup>9</sup>, la vie en couple, définie par le fait d'être marié ou de vivre en union consensuelle, l'autonomie financière définie par le fait de disposer de revenus tirés essentiellement de son activité professionnelle, l'emploi stable, défini par le fait de travailler sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée de plus d'un an.

L'enquête présente le double intérêt d'être longitudinale<sup>10</sup> et de porter sur plusieurs pays européens<sup>11</sup>. Elle permet donc de mesurer à quelle « vitesse » les jeunes des différents pays accèdent à un, plusieurs ou la totalité des attributs de l'âge adulte.

<sup>8</sup> Cécile Van de Velde et Colin Marchika, Exploitation des données de l'Europanel pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion.

<sup>9</sup> L'enquête ne permet pas de savoir si le jeune paie lui-même son logement.

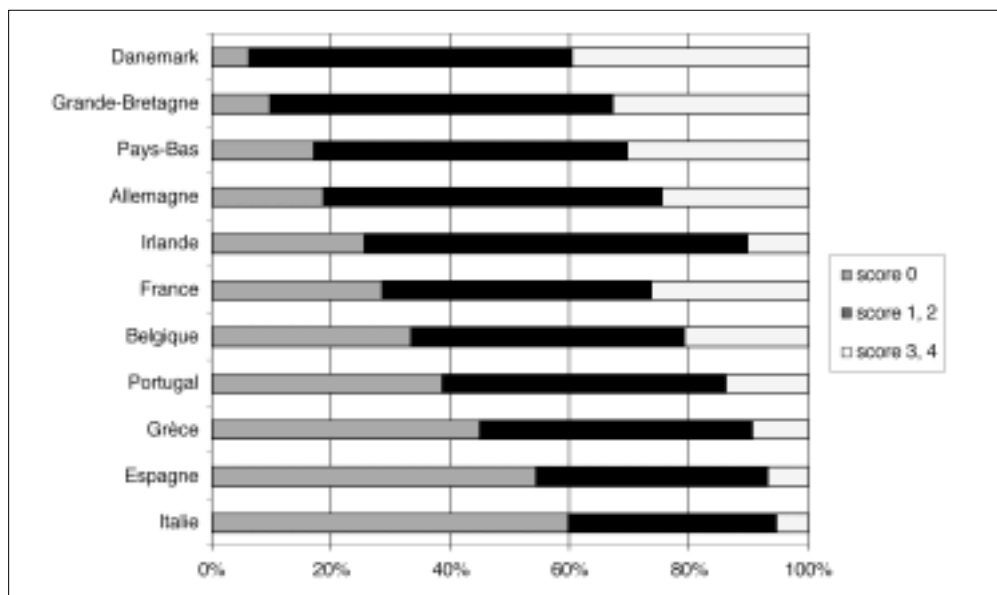
<sup>10</sup> Trois vagues sont à ce jour disponibles : 1994, 1995 et 1996.

<sup>11</sup> La première vague porte sur 12 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni. A ces pays s'ajoutent l'Autriche en 1995 et la Finlande en 1996. La Suède n'est pas présente dans l'enquête.



Graphique 5

**Classement des pays selon le score d'indépendance atteint en 1996 par les jeunes de 16 - 25 ans**



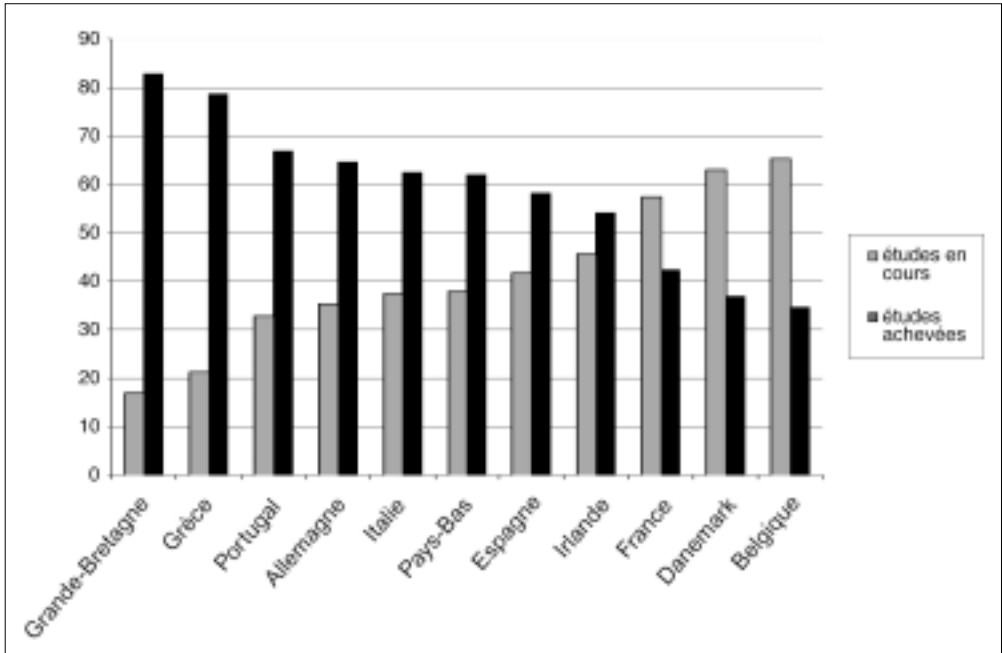
Source : Panel européen des ménages.

Lecture : les « scores d'indépendance » vont d'une dépendance complète (score 0) - l'individu ne possède aucun attribut d'indépendance (logement différent de celui des parents, vie en couple, autonomie financière, emploi stable) à une « indépendance avancée » (score 3,4) - l'individu a 3 ou 4 de ces attributs. Les scores sont mesurés ici en 1996, soit deux ans après la première interrogation.

La situation française paraît intermédiaire entre celle des pays méditerranéens (Portugal, Grèce, Espagne, Italie) dans lesquels l'accès à l'indépendance est très lent (60 % des jeunes italiens n'ont accédé à aucun attribut de l'indépendance en 1996) et celle des pays anglo-saxons ou nordiques (Danemark, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne) dans lesquels cet accès est beaucoup plus rapide. Les contrastes entre les deux extrémités de l'échelle sont saisissants : 40 % des jeunes Danois sont parvenus en 1996 à une indépendance presque complète contre 5 % seulement des jeunes Italiens (et plus d'un quart des jeunes Français).

Ces différences dans la vitesse d'accès des jeunes européens à l'indépendance pourraient toutefois s'expliquer par un facteur structurel : la poursuite plus ou moins longue des études initiales. Il est vrai qu'en ce domaine, les situations sont très contrastées (graphique 6). En 1997, plus de 80 % des jeunes Britanniques avaient terminé leurs études initiales contre seulement 35 % des jeunes Belges et un peu plus de 40 % des jeunes Français.

Graphique 6

**Poursuite d'études des jeunes de 18-27 ans en 1996**

Source : Panel européen des ménages.

Mais il apparaît d'emblée que la longueur des études initiales n'est pas un facteur explicatif décisif de la vitesse d'accès à l'indépendance : certains pays dans lesquels le taux de poursuite d'études est élevé (Danemark) figurent en effet parmi ceux dont les jeunes accèdent le plus rapidement à une indépendance presque complète, tandis que d'autres dans lesquels les études initiales sont plutôt courtes (Grèce, Portugal) voient leurs jeunes attendre très longtemps avant de devenir indépendants.

Cette impression est confirmée lorsqu'on compare les scores d'indépendance des jeunes ayant achevé leurs études (graphique 7 A). Le classement du graphique 5 (dans laquelle scolaires et non scolaires étaient confondus) n'est pas fondamentalement bouleversé. Le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne restent dans le peloton de tête des pays dans lesquels l'entrée dans la vie adulte est la plus rapide, alors que les pays méditerranéens demeurent ceux dans laquelle elle est la plus lente. La France conserve une position intermédiaire dans le classement du pourcentage de jeunes n'ayant accédé à aucun attribut mais se distingue cependant plus nettement des pays du Sud de l'Europe sur les autres scores. Par exemple le pourcentage de jeunes Français ayant acquis 3 ou 4 attributs de l'indépendance après leurs études n'est pas très éloigné de ce qu'il est aux

---

Pays-Bas et supérieur à ce qu'il est en Allemagne. En France, plus que dans les pays méditerranéens, la longueur de la phase d'études initiales explique donc le retard mis par les jeunes à accéder à l'indépendance. En sens inverse, la brièveté exceptionnelle de la scolarité en Grande-Bretagne explique en grande partie la rapidité d'accès des jeunes Britanniques aux statuts adultes. Lorsqu'on neutralise cet effet dû à la longueur différentielle des études, la position des jeunes Britanniques est moins favorable (en termes de rapidité d'accès au statut adulte).

Comment se fait-il toutefois que, dans la plupart des autres pays, la longueur relative de la phase d'études initiales ne suffise pas à expliquer les différences de vitesse d'accès aux attributs adultes ? L'explication tient probablement au fait que dans beaucoup de pays européens, la frontière de la fin des études initiales ne joue pas un rôle symbolique aussi important que ce qu'il représente aux yeux des Français. Pour ces derniers, études et emploi sont très nettement distingués comme deux parties de la vie qui, fondamentalement, doivent se succéder alors qu'elles sont amenées beaucoup plus fréquemment à se recouvrir dans les pays anglo-saxons et nordiques (tableau 6).

Tableau 6

**Statut d'étude et d'emploi des jeunes, par classe d'âge, dans quelques pays de l'OCDE en 1996**

Pays	Classe d'âge	En cours d'études				Sous-total	Etudes terminées			
		Formation en alternance	En emploi	Recherche d'emploi	Inactif		En emploi	Recherche d'emploi	inactif	Sous-total
Autriche	15-19	25,3	1	6	38,6	74	17,2	6	2,8	26
	20-24	3,3	5,9	2,4	9,3	31,5	53,4	7,5	7,6	68,5
	25-29	1,1	6,7	0,8	2,8	14,8	64,5	5,7	14,9	85,2
Belgique	15-19	1,5	0,7	0,2	85,4	87,8	3,3	1,6	7,3	12,2
	20-24	0,7	2,5	0,9	35,2	39,3	42,5	10,4	7,9	60,7
	25-29	0,3	3,7	0,5	2,6	7	75	8,9	9,1	93
France	15-19	5,3	0,4	0,1	90,2	96,1	1,1	1,6	1,3	3,9
	20-24	4,8	3,1	0,7	42,4	50,9	31,5	12,6	4,9	49,1
	25-29	1,6	3,9	0,5	5	11	66,7	13,2	9,1	89
Allemagne	15-19	20,8	1,8	0,7	67,2	90,5	5,8	1,6	2	9,5
	20-24	8,9	3,6	0,2	19,4	32	52,9	6,8	8,2	68
	25-29	1,1	3,9	0,2	8,5	13,7	68,7	6,6	11	86,3
Grèce	15-19	0,3	0,6	0,9	78,5	80,4	8,7	5,9	5,1	19,6
	20-24	0,2	1,4	1,6	27,1	30,3	42	16,5	11,1	69,7
	25-29	0	1,1	0,6	3	4,6	65,7	13	16,7	95,4
Italie	15-19	m	0,6	0,7	70,7	72	11,8	6,3	9,9	28
	20-24	m	1	1,6	29,3	32	34,2	16,6	17,3	68
	25-29	m	1,3	0,8	10,7	12,7	56,4	12,2	18,6	87,3
Espagne	15-19	0,2	1,6	2,7	69	73,5	13	9,1	4,4	26,5
	20-24	0,1	4,3	5,5	34	43,9	33,4	17,6	5	56,1
	25-29	0	4,9	4,4	6,9	16,2	53	19,3	11,5	83,8
Suède	15-19	m	12,5	3,3	70,6	86,5	6,1	1,8	5,6	13,5
	20-24	m	7,8	4,8	26,9	39,6	42,1	8,8	9,5	60,4
	25-29	m	8	2,5	9,2	19,6	65,2	7,8	6,3	80,4
Royaume-Uni	15-19	8,1	25,3	3,9	32,6	69,9	17,9	7,2	5	30,1
	20-24	2,7	11,4	1,2	12,3	27,6	53,8	8,5	10,1	72,4
	25-29	1,1	8,7	0,8	3	13,6	65,6	6,9	13,9	86,4
Etats-Unis	15-19	m	25,9	4,3	51,4	81,6	10,1	2,8	5,5	18,4
	20-24	m	19,3	1,1	12,2	32,5	51,2	5,5	10,8	67,5
	25-29	m	8,6	0,4	2,9	11,9	71,5	4,1	12,5	88,1

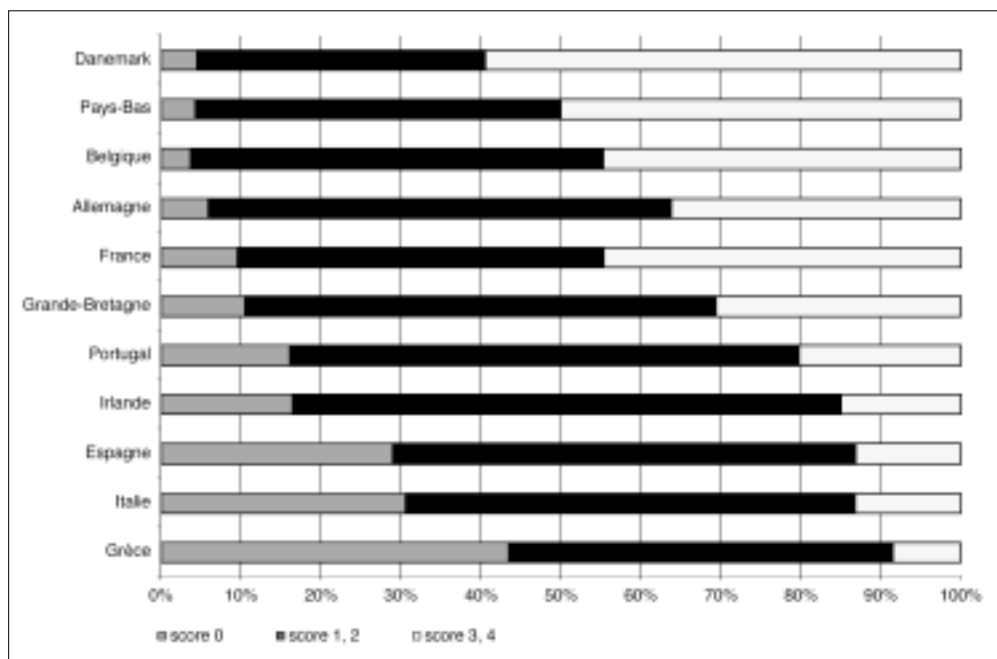
Source : OCDE, *education Database*, données rassemblées par Elisabeth Fussel, *Universtiy of Pennsylvania, Population Studies Center*.

N. B. : L'emploi n'est pas exercé nécessairement à plein temps.

*Graphique 7*

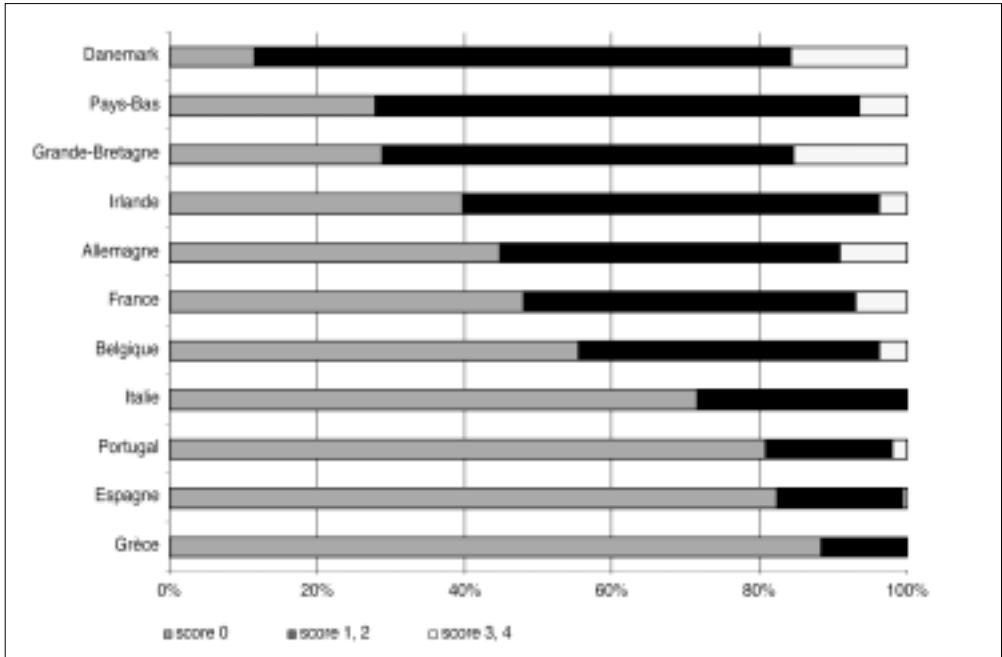
**Scores d'indépendance**

**A - parmi les jeunes ayant achevé leurs études**



Source : Panel européen des ménages.

## B - parmi les jeunes en cours d'études



Source : Panel européen des ménages (1996).

On voit d'ailleurs que le classement des pays selon le pourcentage de jeunes encore scolarisés qui ont accédé à au moins un attribut de l'indépendance (graphique 7 B) est très proche de celui des jeunes qui ont achevé leur scolarité initiale. Des modèles sociaux et culturels agissent donc pour rendre cet accès aux attributs adultes plus ou moins rapide, que les jeunes aient ou non achevé leurs études.

Il faut également vérifier que les différents attributs sont suffisamment associés les uns aux autres pour que la notion générale d'accès à l'indépendance conserve un sens. Nous raisonnons en effet implicitement comme si il y avait une progressivité dans cet accès aux attributs de l'indépendance, la possession de l'un d'entre eux conditionnant partiellement l'accès au suivant. Si les attributs étaient totalement indépendants les uns des autres un tel raisonnement n'aurait aucun sens. Cécile Van de Velde et Colin Marchika ont calculé des indicateurs de concordance<sup>12</sup> entre les attributs pris deux à deux. Une tendance générale se dégage : les indicateurs d'indépendance résidentielle et de vie en couple concordent à environ 90 %. L'indicateur d'emploi stable concorde à environ 80 % avec l'indicateur de revenu indépendant et entre 60 et 80 % avec les indicateurs de vie familiale.

<sup>12</sup> Cet indice donne la proportion d'individus pour lesquels le couple d'indicateurs vont dans le même sens. Ils sont calculés par vague, puis en séparant les deux sexes, puis en séparant les deux cohortes.

La notion d'indépendance a donc une certaine cohérence. Toutefois, le classement des pays dans les différents registres n'est pas toujours le même (tableau 7).

Tableau 7

**Rang des pays d'après leurs scores respectifs (1994-1996)**

RANG	Résidence	Vie en couple	Revenu	Travail stable
1	Danemark	Danemark	Royaume-Uni	Royaume-Uni
2	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Danemark	Luxembourg
3	Pays-Bas	Luxembourg	Allemagne	Allemagne
4	France	Allemagne	Luxembourg	Irlande
5	Allemagne	France	Pays-Bas	Portugal
6	Luxembourg	Portugal	Irlande	Pays-Bas
7	Grèce	Grèce	Belgique	Danemark
8	Belgique	Belgique	Portugal	France
9	Portugal	Pays-Bas	France	Belgique
10	Irlande	Espagne	Espagne	Italie
11	Espagne	Irlande	Grèce	Grèce
12	Italie	Italie	Italie	Espagne

Source : Panel européen des ménages (1996).

Lecture : un certain nombre de points ont été attribués à chaque pays en fonction de leur classement pour chacun des indicateurs, pour chaque sexe, chaque cohorte et chaque année. Ce calcul permet d'obtenir un classement synthétique, présenté dans le tableau ci-dessus, des positions respectives que tiennent les différents pays européens dans chacun des domaines de la prise d'indépendance, regroupant les trois points temporels d'observation.

Si les Danois sont très précoces pour quitter leurs parents et vivre en couple, ce n'est pas qu'ils accèdent très rapidement à un emploi stable : sur cette échelle leur score est plutôt médiocre. Par contre, ils disposent rapidement de ressources suffisantes qui leur permettent de prendre leur indépendance : 6 jeunes Danois sur dix sont bénéficiaires de prestations sociales et celles-ci sont d'un montant largement supérieur à la moyenne communautaire. Les transferts sociaux représentent plus de la moitié des ressources des jeunes bénéficiaires (Chambaz).

Le cas des jeunes Français est très différent : ils sont relativement précoces pour occuper un logement différent de celui de leurs parents et vivre en couple, alors qu'ils le sont beaucoup moins pour avoir un travail stable et des revenus autonomes. Les jeunes Français trouvent donc des moyens pour connaître une première forme d'indépendance familiale malgré une indépendance économique relativement tardive et des transferts sociaux qui sont assez nettement inférieurs à la moyenne communautaire. C'est probablement l'aide des parents, complétée parfois par des aides publiques (l'aide au logement social pour les étudiants par exemple), qui leur permet de s'émanciper partiellement avant d'être totalement maîtres de leurs ressources. L'enquête menée par l'INSEE en 1997 sur les jeunes montre par exemple que les jeunes emménagent de plus en plus souvent dans un premier logement financé ou mis à disposition par leurs parents (Galland, 2000). Plus d'un jeune Français de 26 à 29 ans sur trois ayant quitté ses parents a connu cette forme d'hébergement comme premier logement en 1997, alors qu'ils n'étaient qu'un sur cinq dans ce cas, au même âge, en 1992. Cette formule, très prisée

par les étudiants, de plus en plus nombreux, leur permet de quitter leurs parents, sans avoir à supporter la charge économique d'un logement indépendant (Galland, 1995b). Mais, elle se répand rapidement dans d'autres catégories de jeunes, surtout chez les garçons, même chez ceux qui ont arrêté leurs études très tôt : un jeune garçon sur quatre ayant arrêté ses études sans obtenir de diplôme a quitté ses parents pour vivre dans un logement de ce type en 1997, contre un sur dix cinq ans plus tôt. Les jeunes en cours de scolarité restent les principaux bénéficiaires des départs dans un logement payé par les parents ou appartenant à la famille, mais leur poids dans l'ensemble des départs de ce type décroît. Dans les dernières générations étudiées, un jeune sur quatre parti de chez ses parents dans un logement payé par eux ou leur appartenant occupait un emploi l'année de son emménagement. L'aide des parents en direction de leurs enfants adultes, mise en lumière par de nombreux travaux (Attias-Donfut, 1995, Paugam et Zoyem, 1997, Crenner 1999) ne se dément pas et permet, sous cette forme d'une aide en nature par la mise à disposition d'un logement, à un nombre grandissant de jeunes qui n'ont pas encore les moyens de s'établir de manière totalement indépendante, de profiter malgré tout d'une forme d'autonomie.

Si, l'accès à l'indépendance des jeunes Français qui ont achevé leurs études n'est pas, en moyenne, beaucoup plus tardif que celui des jeunes européens les plus précoces, il n'en va pas tout à fait de même pour les jeunes Français qui terminent leurs études à un niveau au plus égal au 1<sup>er</sup> cycle secondaire (graphique 7B). Un jeune Français sur quatre ayant achevé ses études à ce niveau n'avaient acquis aucun attribut de l'indépendance en 1996 et ce pourcentage est plus proche de celui des pays méditerranéens que de celui des pays anglo-saxons et nordiques. Les jeunes Français les moins diplômés semblent donc souffrir, pour accéder à l'indépendance, d'un handicap spécifique qui les distinguent, plus que dans d'autres pays, du sort moyen de l'ensemble des jeunes.

## **2.2 L'accès à l'indépendance des jeunes Français non diplômés**

Le bilan des travaux déjà réalisés par plusieurs chercheurs (Gautié, 1994, INSEE, 1995 et 1997, Bloch et Estrade, 1999, Fondeur et Mini, 1999) travaillant sur ces questions permet de s'appuyer sur quelques acquis.

Comparée à celle de leurs homologues européens, la situation des jeunes Français à l'égard de l'emploi n'est ni particulièrement enviable, ni la plus difficile (les taux de chômage des jeunes Espagnols ou Italiens par exemple sont nettement plus élevés). Toutefois, comparée aux pays de niveau économique équivalent (Allemagne, Grande-Bretagne par exemple) l'insertion professionnelle des jeunes Français semble plus lente et plus difficile, du fait de la relative fermeture des marchés internes de l'emploi qui contraignent les jeunes à faire leurs classes sur des emplois précaires et mal payés du marché secondaire.



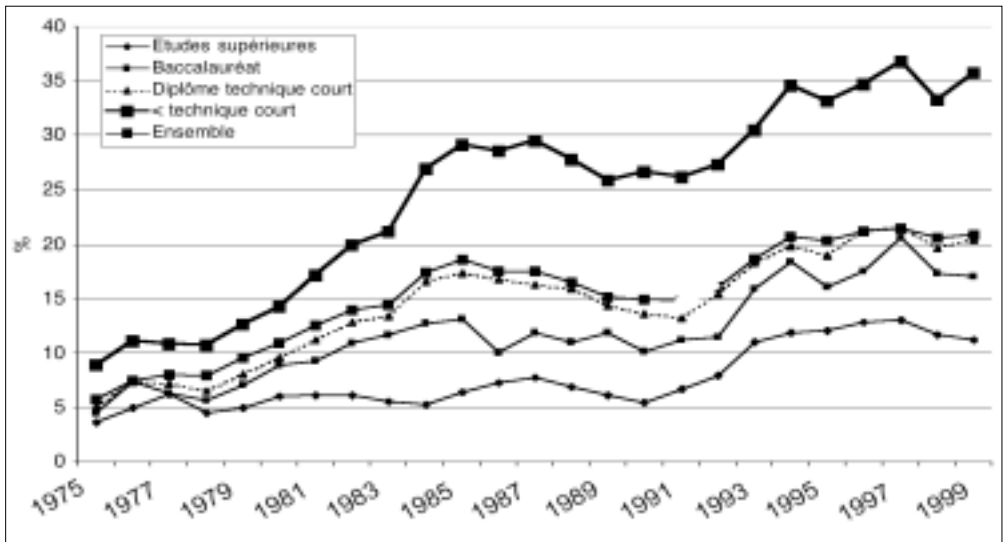
Il serait toutefois excessif de conclure de ce désavantage relatif que les jeunes Français sont massivement et inéluctablement engagés par ces débuts de carrière sur des emplois temporaires vers une trappe à pauvreté conduisant à des situations de chômage récurrent et finalement à l'exclusion sociale. Sur ce point, les travaux de Marc-Antoine Estrade et Laurence Bloch montrent deux choses :

1) La probabilité d'accéder à l'emploi stable à partir d'une forme particulière d'emploi ou d'accéder à un emploi à partir du chômage est plus élevée pour les jeunes que pour les plus âgés.

2) Ces probabilités sont fortement dépendantes du niveau de formation. Les mêmes auteurs relevaient notamment « une situation proche de la « séparation sociale »<sup>13</sup> en 1997 pour les jeunes sans diplômes, notamment pour les femmes ». Le simple examen de l'évolution du taux de chômage des jeunes en fonction du niveau de formation (graphique 4) suffit à convaincre que l'écart des chances relatives d'accès à l'emploi ne fait que s'accroître entre les jeunes diplômés et les autres. Sur ce plan, une forme de « polarisation sociale » serait en train de se manifester au sein de la jeunesse.

Graphique 8

**Taux de chômage des jeunes de 15-29 ans par niveau de diplôme**



Source : INSEE, France

L'exploitation spécifique demandée par l'Observatoire à Marc Bordigoni du CEREQ sur l'enquête « Génération 92 », tenant compte des acquis des recherches précédentes, a conduit à se focaliser sur la partie de la jeunesse qui est soumise aux plus grands risques d'exclusion sociale et dont le destin social s'écarte le plus du destin

<sup>13</sup> Les auteurs reprennent la distinction d'Atkinson entre deux types de société : celle de mobilité sociale où les emplois « marginaux » sont un marche-pied vers l'emploi stable ; celle de « séparation sociale » où les emplois marginaux sont des trappes à pauvreté.

moyen de l'ensemble des jeunes. Nous n'avons ainsi pas retenu l'idée d'engager la réflexion sur un spectre très large, en retenant par exemple comme concept d'entrée le terme de « précarité » qui aurait conduit à inclure pour ainsi dire l'ensemble des jeunes dans le champ de l'analyse. Les travaux dont quelques résultats ont été rappelés plus haut montrent en effet que cette précarité initiale que tous les jeunes partagent plus ou moins a des résultats complètement différents au fil des itinéraires d'insertion. Le risque d'une définition trop générale et trop englobante de l'exclusion était de perdre l'analyse de la spécificité des jeunes les plus en difficulté.

Le CEREQ a donc cherché, dans un premier temps, à mesurer le poids et à décrire quelques caractéristiques des jeunes non diplômés (n'ayant pas de diplôme au moins égal au CAP) qui encourent les plus grands risques d'exclusion. Le ministère de l'Éducation nationale utilise un concept différent en mettant l'accent sur le niveau de formation et en utilisant une définition finalement plus restrictive de ce qu'on peut considérer comme relevant de « l'échec scolaire » : ainsi, les « non qualifiés » (niveau VI et Vbis) correspondent aux jeunes sortant de l'enseignement spécial secondaire ou bien avant la dernière année du CAP ou du BEP ou encore d'une classe du premier cycle. Le niveau V, considéré comme regroupant des jeunes « qualifiés » (par opposition au groupe précédent), comprend donc des jeunes qui ont terminé leur année de CAP ou de BEP mais qui ne sont pas tous diplômés. Les jeunes « non qualifiés » au sens de l'éducation nationale (niveau VI et Vbis) rencontrent évidemment des difficultés encore plus grandes pour s'insérer sur le marché du travail que tous les autres jeunes. Mais l'ensemble des jeunes non diplômés connaissent, cinq ans après la fin de leurs études, un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés (graphique 9). Il semble donc légitime d'élargir à l'ensemble des non diplômés l'analyse des risques d'exclusion.

**27 % des jeunes sortis du système éducatif en 1992 n'ont pas obtenu de diplôme (au moins équivalent au CAP), soit 146 000 jeunes<sup>14</sup>. Nettement plus d'un jeune sur quatre sortait, à cette date, du système de formation initial dépourvu des atouts de base qui devraient lui permettre de s'insérer dans de bonnes conditions sur le marché du travail, et partant, de parvenir à acquérir leur indépendance.**

Ces jeunes non diplômés sont plus souvent des garçons (30 % des sortants masculins 1992 sont dans ce cas, contre 25 % des filles), issus de familles nombreuses (28 % appartiennent à une famille de cinq enfants ou plus). Leurs parents sont fréquemment d'origine modeste et eux-mêmes peu diplômés : 39 % ont un père ouvrier (mais un quart d'entre eux ont un père exerçant une profession indépendante, de cadre ou de salarié des professions intermédiaires, contre 35 % pour l'ensemble de la « génération 92 »), et 53 % un père qui a un niveau d'études inférieur au CAP.

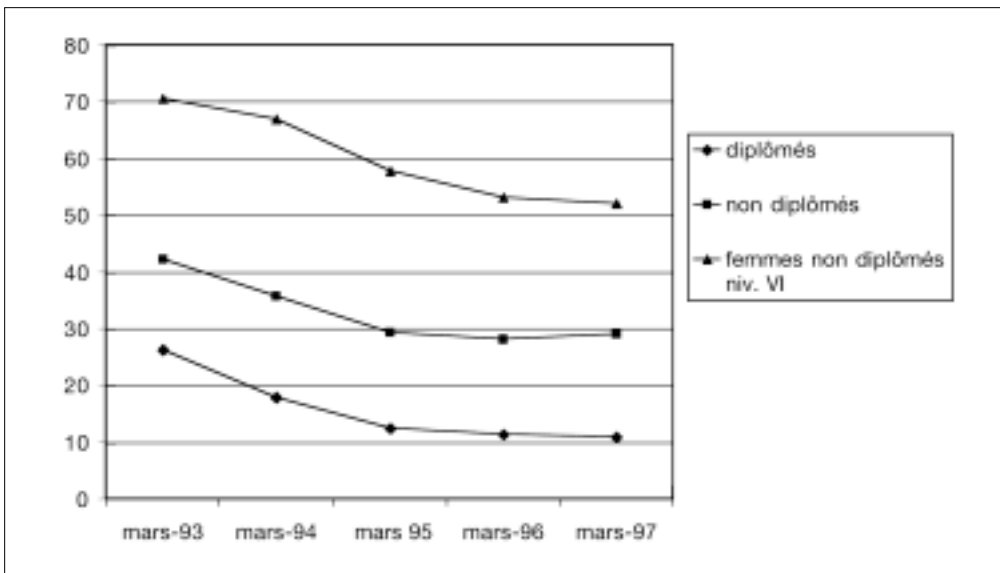
<sup>14</sup> Les statistiques de l'éducation nationale montrent que 148 000 jeunes étaient dans ce cas en 1996, soit 20 % des sortants. Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, 114 000 jeunes ont terminé leurs études en 1997 sans avoir obtenu un diplôme au moins équivalent au CAP (17 % des sortants) et 137 000 jeunes en 1998 (20 %).

Un quart des jeunes dont le père est né en France est sorti du système éducatif en 1992 sans diplôme ; c'est le cas de 43 % des jeunes dont le père est né dans un pays du Maghreb ou dans un pays d'Afrique, de 84 % de ceux dont le père est né en Turquie. Cependant, 78 % des jeunes sans diplôme ont un père d'origine française.

51 % des jeunes non diplômés vivent encore chez leurs parents cinq ans après la fin de leurs études, alors que ce n'est le cas que de 35 % de l'ensemble des sortants 1992. Leur accès à l'emploi est évidemment beaucoup plus lent et difficile que celui des diplômés.

*Graphique 9*

**Evolution des taux de chômage des sortants 92 diplômés et non diplômés**

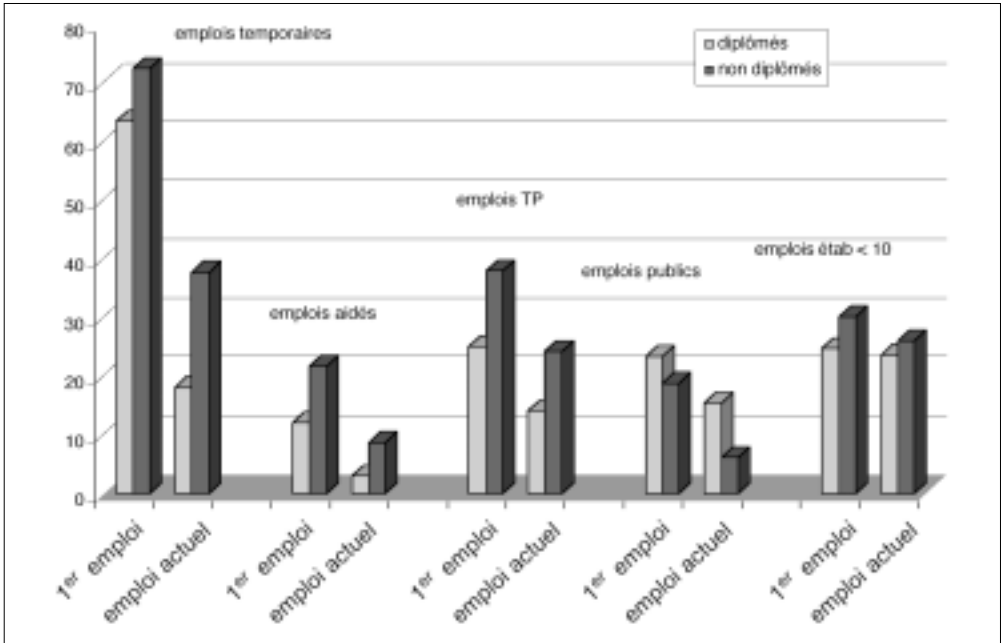


Source : CEREQ, enquête « génération 92 ».

Après avoir décroché durant les deux premières années qui suivent la sortie du système de formation, leur taux de chômage se stabilise à un niveau élevé de 20 points supérieur à celui des diplômés (graphique 9). Le premier emploi occupé par les non diplômés est souvent temporaire, mais la proportion des emplois de ce type n'est pas beaucoup plus élevée que chez les diplômés qui commencent également souvent leur carrière par un emploi de cette nature (pour 60 % d'entre eux). Les écarts se creusent lorsqu'on considère l'emploi actuellement occupé (en 1997). La part des emplois temporaires a fortement régressé chez les diplômés (ils ne représentent plus que 18 %) tandis qu'elle reste élevée chez les non diplômés (38 %) (graphique 10).

Graphique 10

**Caractéristiques du premier emploi et de l'emploi actuel (1997) des sortants 1992 diplômés et non diplômés**



Source : CEREQ, enquête « génération 92 ».

Nous avons ensuite systématiquement comparé les formes d'accès à l'indépendance des jeunes non diplômés et des jeunes diplômés sortis du système éducatif en 1992 (voir encadré 4).

#### *Encadré 4*

### **L'exploitation de l'enquête Génération 1992**

Le CEREQ a réalisé en 1997-98 une enquête nationale auprès de 27 000 jeunes sortis de formation initiale en 1992, à tous niveaux de diplômes et de spécialités. L'objectif de l'enquête était d'analyser les 5 premières années de vie active de cette génération de sortants du système éducatif. Plusieurs thèmes étaient abordés au cours des entretiens : la formation, l'itinéraire professionnel, l'emploi, le contexte familial.

A partir des questions posées dans l'enquête, trois états à l'égard de l'indépendance ont pu être définis :

- les « dépendants » qui n'avaient en 1997 ni travail, ni logement indépendant ;
- les « autonomes » dont la situation était caractérisée par le cumul d'un travail et d'un logement ou d'un emploi stable chez les parents, ou d'un logement indépendant et d'un travail précaire ;
- les « précaires » vivant dans un logement indépendant mais sans travail, ou vivant chez leurs parents avec un travail précaire.

La situation en 1997 des jeunes « diplômés » et « non diplômés » a été comparée au regard de ces trois états. Les jeunes diplômés sont définis comme ceux qui ont au moins un CAP. Les « non diplômés » n'ont pas atteint ce niveau de diplôme (ils comptent donc des titulaires du seul brevet des collèges).

D'après cette définition, les « non diplômés » représentaient 27 % des sortants 1992.

**Plus d'un jeune sortant sur dix (tous niveaux confondus) est encore dans une situation de totale dépendance (ni emploi, ni logement indépendant) cinq ans après la fin de ses études (tableau 8). Le risque de connaître cette situation est fortement amplifié lorsque le jeune est sorti du système éducatif sans diplôme : un jeune sur cinq qui connaît alors cette situation. Par rapport aux jeunes diplômés le risque de dépendance est multiplié par trois.** Les hommes sans diplôme sont plus touchés que les femmes de même niveau par le maintien dans une situation de dépendance complète, mais ils accèdent également plus souvent à l'autonomie. Les femmes non diplômées connaissent beaucoup plus fréquemment une situation intermédiaire caractérisée par la vie dans un logement indépendant sans avoir d'activité professionnelle ou l'occupation d'un emploi précaire tout en continuant de vivre chez les parents. Les jeunes dépendants non diplômés sont souvent d'origine ouvrière et ont plus souvent que l'ensemble des jeunes un père originaire d'un pays du Maghreb (tableau 9)<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> L'étude de Stéphanie Mas met également en lumière l'origine nationale des parents comme un facteur associé au maintien dans un statut de dépendance (Mas, 2000). Il reste à vérifier que cet effet joue «toutes choses égales par ailleurs», ce que nous verrons plus loin.

Tableau 8

**Situation en 1997 à l'égard de l'indépendance des sortants 1992**

	Sans diplômes			Diplômés			Ensemble génération 1992		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Dépendants	24	17	21	7	6	6,5	12	9	11
Autonomes	48	40	45	76	69	72,5	68	62	57
Précaires	28	42	34	17	25	21	20	29	32
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : CEREQ

Tableau 9

**Quelques caractéristiques des jeunes sans diplômes encore dépendants en 1997 (%)**

	Sans diplômes dépendants	Génération 92
Hommes	65	52
Ressources provenant exclusivement des parents	85	48
Père né dans un pays du Maghreb	15	6
Père ouvrier	47	29

Source : CEREQ

Leur conception du travail ne semble pas profondément transformée par la situation de dépendance dans laquelle ils sont maintenus. Les attitudes instrumentales à l'égard du travail sont certes plus répandues chez les jeunes dépendants non diplômés, mais elles ne sont pas dominantes. Par ailleurs, de façon assez surprenante, les jeunes non diplômés dépendants ont une vision moins sombre de leurs atouts et de leur avenir qu'on aurait pu le penser (tableau 10).

Tableau 10

**Quelques opinions des jeunes sans diplômes encore dépendants en 1997 et de l'ensemble de la génération 92 (%)**

	Sans diplômes dépendants	Génération 92
Votre priorité est de..		
Faire carrière	33	36
Gagner correctement votre vie	52	46
Ménager votre vie hors travail	15	18
Le travail c'est :		
Une nécessité à laquelle il faut se soumettre	40,5	35
Réaliser ses ambitions	44,5	46
Une manière de se faire plaisir	15	19
Optimiste sur son avenir professionnel	36	62
Votre parcours professionnel a été très difficile	24	11
Votre situation professionnelle actuelle vous convient	25	64,5
Votre formation initiale a été plutôt un atout	63	80

Source : CEREQ

Nous avons complété ces résultats sur le maintien des jeunes en situation de dépendance par une exploitation de l'enquête « jeunes et carrières » 1997 de l'INSEE<sup>16</sup> (cf. encadré 5).

#### Encadré 5

### **L'enquête « jeunes et carrières » de l'INSEE**

Les deux enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi menées en 1992 et 1997 sur un échantillon de jeunes (18-29 ans en 1992, 19-29 ans en 1997) comportaient un calendrier dans lequel les personnes interrogées étaient invitées à reporter, année par année, l'état de leur situation scolaire et professionnelle, familiale et résidentielle depuis l'année de leurs 16 ans. On dispose ainsi de données rétrospectives sur les événements survenus chaque année entre 16 et 29 ans au plus tard. L'enquête de 1997 comportait cependant une innovation puisque lui a été adjointe l'enquête « carrière » qui a permis de couvrir un éventail plus large de générations. Ainsi, l'enquête de 1997 a porté sur l'ensemble des individus nés entre 1952 et 1978. Un calendrier rétrospectif un peu différent a été administré aux enquêtés selon qu'ils étaient « jeunes » (nés entre 1968 et 1978) ou plus âgés (nés entre 1952 et 1967). Le calendrier « jeunes » est très proche de celui de 1992, mais parfois un peu plus détaillé : par exemple, le logement en internat est différencié du « logement payé par les parents », la situation « d'apprentissage » est différenciée de la situation « contrat à durée déterminée ». Mais à part ces points de détail qui ont conduit à définir quelques conventions pour rendre la comparaison possible, les deux calendriers sont facilement comparables.

Le calendrier « carrières » est un peu différent car les individus sont interrogés sur des événements plus anciens dont le souvenir pouvait ne pas être assez précis pour les décrire en détail. La même structure a donc été conservée mais les rubriques sont plus larges. Ainsi, on demande d'indiquer, non plus si l'on a vécu telle année chez les parents, dans un logement payé par les parents, dans un logement indépendant, dans un internat ou une caserne, mais simplement la date du « premier logement indépendant ». De façon comparable, il n'y a pas d'interrogation sur la nature du contrat de travail, mais simplement sur l'occupation « d'emplois courts qui alternent avec des périodes sans emploi » ou « d'un emploi de plus de six mois ».

Ces conventions un peu différentes pouvaient faire craindre que la comparaison entre les deux séries de générations présentes dans l'enquête 1997 soit peu fiable. En fait, les données par génération ne montrent pas de rupture de tendance à partir de la première génération du calendrier « jeunes » (1968).

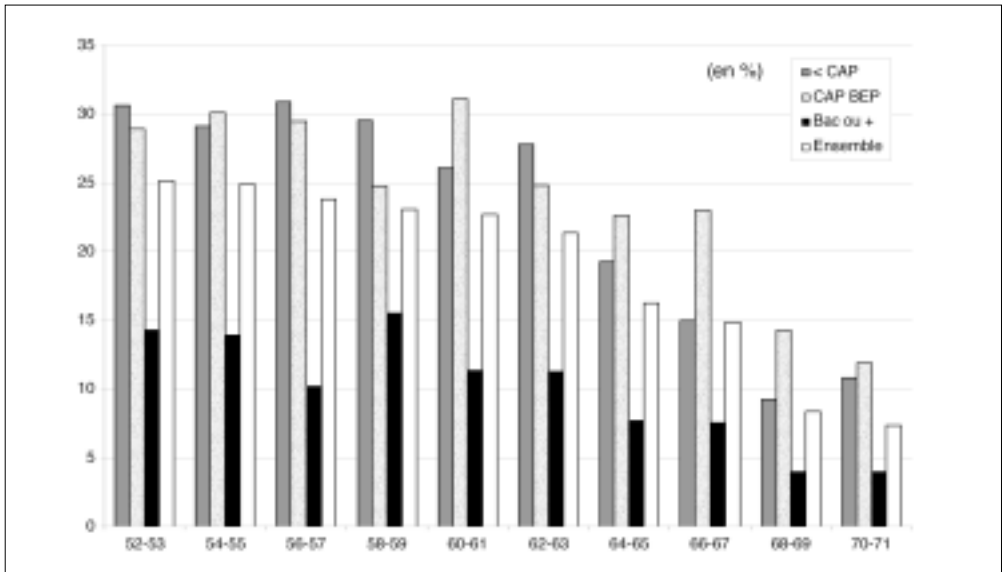
Nous avons adopté une convention proche de celle utilisée pour l'exploitation du panel européen pour définir l'indépendance. Ici, trois critères sont utilisés : l'occupation d'un emploi stable qui garantit une certaine pérennité des moyens d'existence, l'occupation d'un logement payé par la personne elle-même qui est le signe d'une indépendance acquise à l'égard des parents, et enfin la formation d'un couple qui représente l'accès à une certaine stabilité affective et qui introduit à une autre étape de la vie proche de l'âge adulte.

<sup>16</sup> Nous présentons ici des résultats d'un article à paraître dans la revue *Economie et Statistique* (Galland, 2000).

Une comparaison menée sur l'ensemble des générations étudiées dans l'enquête de 1997 montre qu'un quart des jeunes nés au début des années 50 accédaient avant 22 ans aux trois attributs de l'indépendance (emploi stable, logement indépendant, vie en couple) et entraînent donc ainsi rapidement de plein pied dans la vie adulte. Cette proportion a décliné à partir des générations nées au milieu des années 60 pour ne plus concerner que 8 % des membres des dernières générations étudiées (nées entre 1968 et 1971) (graphique 11). Ce retard, d'une génération à l'autre, de l'âge auquel on possède les principaux attributs de l'âge adulte a été d'une ampleur équivalente parmi les jeunes, quel que soit leur niveau d'étude. Seules les entrées très précoces dans la vie adulte (avant 20 ans) ont plus fortement régressé chez les non diplômés (elles concernaient 10 à 12 % des jeunes de ce niveau nés dans les années 50 et ont chuté de moitié) que chez les autres jeunes. Mais il n'y a là rien de surprenant : pour des raisons matérielles évidentes, les jeunes qui poursuivent des études peuvent difficilement s'installer de façon indépendante avant 20 ans. Ceux qui poursuivent des études jusqu'au bac ou au delà n'étaient déjà que 2 % dans les cas dans les générations des années 50.

Graphique 11

**Accès avant 22 ans aux trois attributs de l'indépendance selon la génération et le niveau d'études**



Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières », 1997

Si l'on prend une perspective moins exigeante, en considérant l'âge auquel on possède au moins un attribut de l'indépendance, les taux d'accès sont évidemment plus précoces. Une proportion non négligeable des jeunes nés au début des années 50 (15 à 16 %) étaient en effet pourvus dès 16 ans d'au moins un des attributs de l'âge adulte, un



---

emploi presque toujours (15 % des jeunes nés en 1952-1953 occupaient un emploi de plus de 6 mois à 16 ans, 3 % vivaient en couple et 1% habitaient un logement indépendant). Le taux d'accès à cet attribut décroît pourtant très rapidement dès les générations suivantes, notamment pour les jeunes sans diplômés.

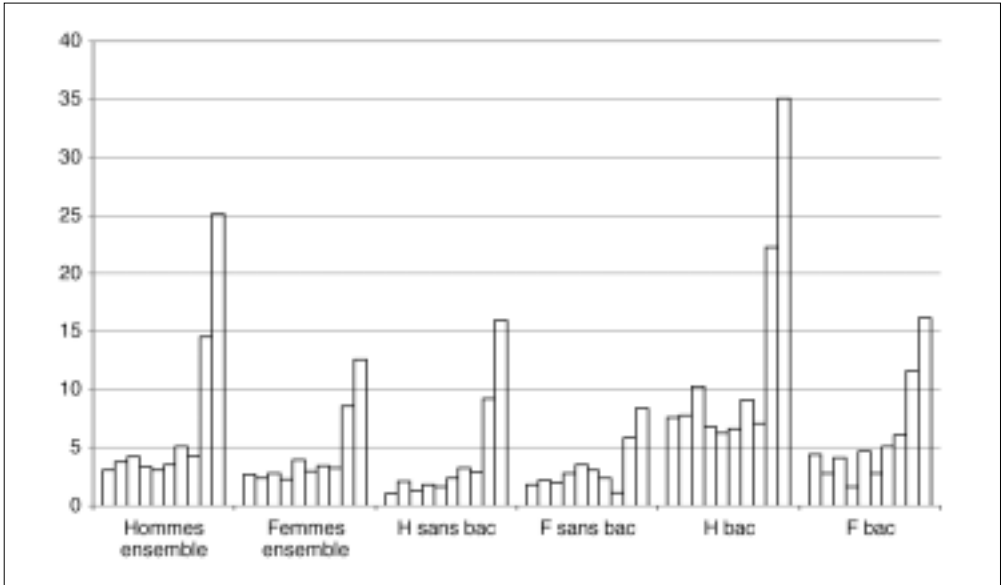
Dans les générations des années 50, la dépendance complète, définie par la privation simultanée des trois attributs de l'indépendance (travail stable, logement indépendant, vie en couple) ne se prolongeait donc pas à un âge avancé. 3 % des jeunes de ces générations restaient dans cette situation au-delà de 24 ans. Mais, à partir des générations de la fin des années 60, ces pourcentages s'élèvent fortement pour être multipliés par 6 parmi les jeunes nés en 1970-1971 (18 %). La progression est plus forte chez les garçons que chez les filles et atteint son niveau le plus élevé parmi les hommes qui avaient au moins le bac en 1997. Parmi les hommes de ce niveau d'études nés en 1952-1953, 60 % ne restaient pas dépendants au-delà de 20 ans ; ils sont moins de 20 % dans ce cas parmi ceux nés en 1972-1973. Par contre, moins de 10 % des jeunes bacheliers nés en 1952-1953 prolongeaient au-delà de 24 ans une dépendance complète à l'égard de leurs parents ; ceux nés en 1970-1971 le font dans une proportion de 35 %. Chez les femmes bachelières, au contraire, les comportements de dépendance au-delà de 24 ans ont très peu progressé et ne concernent environ que 15 % d'entre elles dans les dernières générations.

Bien que moins forte, la prolongation d'une situation de dépendance est également sensible chez les non bacheliers : 16 % des garçons de ce niveau nés en 1970-1971 n'avaient acquis au moins un attribut de l'indépendance qu'après 25 ans (contre 2 % dans les premières générations) (graphique 12). La progression est beaucoup plus modérée chez les filles de même niveau qui se mettent plus souvent en couple rapidement lorsqu'elles sont dépourvues des attributs professionnels et résidentiels.

Graphique 12

### Evolution du taux de dépendance complète jusqu'à au moins 25 ans selon la génération, le sexe et le niveau d'études

(en %)



Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières », 1997

Lecture : 2 % des hommes nés en 1952-1953 étaient dépourvus de tout attribut de l'indépendance jusqu'à 25 ans ou plus ; ils sont 25 % dans ce cas dans la dernière génération (1970-1971).

La prolongation de cette situation de dépendance n'a bien sûr probablement pas le même sens pour tous les types de jeunes. Lorsqu'on raisonne toutes choses égales par ailleurs en contrôlant plusieurs caractéristiques du contexte familial (tableau 11), la probabilité d'être privé de tout attribut de l'indépendance jusqu'à 25 ans ne croît qu'à partir des générations nées à la fin des années 60 et reste très faible chez les bacheliers et modérée chez les non bacheliers des deux sexes (elle atteint environ 10 % pour les jeunes de ce niveau d'études nés en 1970-1971). **A milieu familial donné, il n'y a donc pas, chez les jeunes moins diplômés, d'effet générationnel massif de prolongation de la dépendance au delà de 24 ans.** La prise en compte des effets de structure atténuée, notamment chez les hommes non bacheliers, l'effet propre de l'année de naissance révélé par les données descriptives. Cet effet « pur » de la génération sur la vitesse des trajectoires d'accès à l'âge adulte pourrait tenir à la liberté plus grande qu'auraient les individus de gérer leur propre biographie du fait de l'influence déclinante du milieu social, de la famille et des rôles sexués (pour une présentation et une discussion de cette question et une analyse empirique dans un autre contexte national, voir par exemple, ledema, Becker et Sanders, 1997). Les résultats présentés ici montrent que ces effets de structure continuent d'exercer une influence qui réduit, sans l'effacer (sauf chez

les bachelières), l'effet spécifique de la génération. Ceux-ci peuvent être liés à l'allongement des études indirectement contrôlé dans le modèle par le niveau d'études des parents et aux difficultés grandissantes rencontrées pour trouver un emploi. Les résultats montrent en effet que les jeunes non bacheliers qui disent avoir rencontré des « difficultés d'ordre professionnel » dans leur jeunesse ont plus de chances de rester totalement dépendants jusqu'à 25 ans (l'effet est plus significatif pour les garçons que pour les filles).

Deux autres facteurs structurels, lié à l'activité des parents, semblent intervenir. D'une part, les garçons non bacheliers dont la mère travaille sont nettement protégés d'une dépendance prolongée, comme si l'incitation au travail et à la prise d'indépendance se transmettait mieux dans un contexte de participation maternelle à l'activité. Il est possible également que les familles de deux actifs puissent plus facilement aider leurs enfants à s'installer<sup>17</sup>. Or, cette participation des mères à l'activité a fortement augmenté (37 % des jeunes nés en 1952-1953 avaient une mère en emploi au moment de la fin de leurs études ; ils sont 50 % dans la génération 1970-1971), contribuant ainsi sans doute à créer, au fil du temps, des conditions plus favorables au départ des garçons. D'autre part, les filles non bachelières dont le père est chômeur sont nettement portées à prolonger la dépendance. Elles sont peut-être amenées à soutenir affectivement (et éventuellement matériellement, car si elles n'ont pas d'emploi stable, elles peuvent occuper des emplois de courte durée) leurs parents en difficulté en prolongeant leur séjour chez eux.

On signalera un dernier élément de contexte lié à la nationalité des parents : les personnes (et surtout les filles) dont le père est né dans un pays du Maghreb (4 % dans la génération 1952-1953, 7 % dans la génération 1970-1971, 10 % dans la génération 1976-1978) sont, toutes choses égales par ailleurs, plus portées à connaître une dépendance prolongée.

<sup>17</sup> Si ce facteur ne joue pas pour les filles, c'est que celles-ci sont de toutes façons plus précoces et trouvent souvent chez le partenaire avec lequel elles vont vivre en couple des moyens pour s'installer.

Tableau 11

**La dépendance prolongée. Régressions logistiques**  
**« aucun attribut de l'indépendance jusqu'à... »**

	Hommes sans bac		Femmes sans bac		Hommes avec bac		Femmes avec bac	
	25 ans	23 ans	25 ans	23 ans	25 ans	23 ans	25 ans	23 ans
Nbre d'enfants	0,0133	0,0465	-0,0226	0,0212	0,009	-0,0155	0,0549	0,0406
<b>Pays de naissance parents</b>								
France	1,0118	-0,0567	-0,8281***	-0,6751***	-0,4965*	-0,2624	0,8675	0,675
Maghreb	1,9057	0,6418***	0,7787***	0,7069***	0,2985	0,3818	1,913	1,3882
Autre	0,9416	-0,2617	0,0127	-0,0173	-0,5764	-0,2013	1,3288	0,9752
Inconnus								
Pbs familiaux <sup>1</sup>	-0,1492	-0,1032	-0,2776	-0,0833	-0,2533	-0,2184***	-0,3657*	-0,1877***
Pbs judiciaires <sup>1</sup>	-0,0183	-0,0286	-0,2246	-0,1463	-0,1638	0,0231	-2,5374	-0,6243
Pbs matérielles <sup>1</sup>	-0,0281	0,0703	-0,2555	-0,4535***	-0,1411	-0,2625**	-0,2276	-0,3073***
Pbs professionnels <sup>1</sup>	0,401***	0,2102*	0,3912*	0,0367	-0,2503	-0,0862	-0,3707	-0,0361
Pbs de santé <sup>1</sup>	0,1381	0,0326	0,2806**	0,3233***	0,0828	-0,2228**	-0,0292	-0,1903**
Autres pbs	0,2126	0,2669	-0,0144	-0,2978	0,9916***	0,5038	-2,865	-0,0707
<b>Etudes mère</b>								
<= BEPC	0,3356	0,3502*	-1,3528	-0,0211	0,4565	0,0108	0,1815	0,1633
CAP BEP	0,8746*	0,848***	-0,736	0,6415***	0,7715	0,3938*	0,7501**	0,4687**
=> Bac	-1,6506*	-0,2924	-1,157	0,3556	0,8556	0,3956*	0,3346	0,3254
Inconnue	0,3185	-0,5015	3,604	-0,2484	1,2207	0,1213	-0,8772	-0,3345
Ne sait pas								
<b>Situation mère<sup>2</sup></b>								
Travaille	-0,5234*	-0,4289**	0,245	-0,4365***	-0,2317	-0,3312***	-0,0838	-0,1311
Chômage	0,3755	0,2279	1,1181	0,4637	1,2021***	0,6432***	0,101	-0,0586
Retraitée	0,4094*	0,2533	1,7238	0,4185*	-0,022	0,0175	-0,0372	0,3421**
Ne travaille plus	-0,1059	-0,2938**	0,7589	-0,1516	-0,2639	-0,0713	-0,1891	-0,0739
Jamais travaillé	-0,1247	-0,2627*	0,8636	-0,0229	0,3557	0,1043	-0,6185***	-0,3198**
Inconnue								
<b>Etudes père</b>								
<= BEPC	-0,1404	-0,1914	1,2067	-0,1846	-0,369	0,1366	-0,1512	-0,0791
CAP BEP	0,0221	-0,0478	1,1808	-0,1096	0,0939	0,274	-0,1058	0,2212
=> Bac	0,299	0,6866***	1,0534	-0,4838*	-0,1214	0,3249	0,0239	0,5161***
Inconnu	-0,6287	-0,3615	1,5003	0,4006	-0,2755	-0,3642	0,1174	0,0754
Ne sait pas								
<b>Situation père<sup>2</sup></b>								
Travaille	-0,4758*	-0,3258**	-0,571***	-0,3087**	-0,2422	-0,1496	0	0,0274
Chômage	-0,2985	-0,2102	0,4033	0,7582***	0,2932	0,2399	0,3936	-0,0889
Retraité	0,2518	0,1253	0,0744	-0,0075	0,0653	0,3267***	0,5159*	0,171
Autre inactif	-0,0897	0,1496	0,0554	-0,1266	-0,4295	-0,8341***	-0,9168	-0,3828
Inconnu								
<b>Agglomération<sup>3</sup></b>								
Paris	0,325	-0,0678	0,3407	-0,0402	0,5375***	0,4737***	0,4295**	0,4033***
> 200 000	0,6557*	0,5322***	0,3499*	0,5198***	0,2681**	0,1273	0,6946***	0,4851***
20-200 000	-0,3722*	-0,02	-0,1661	-0,1113	-0,1144	-0,1195	0,0135	-0,1551*
5-20 000	-0,2206	-0,1926*	-0,2447	-0,202	-0,3036	-0,0672	-0,6329***	-0,2724***
< 5 000								
<b>Génération</b>								
52-53								
54-55	-0,2816	-0,5287**	-0,3005	-0,6679***	-0,2618	-0,7439***	-0,5782	-0,6422***
56-57	-0,6563*	-0,8582***	-0,419	-0,3617*	0,0545	-0,3743***	-0,2402	-0,6205***
58-59	-0,4939	-0,8353***	-0,0352	-0,251	-0,5019*	-0,3639**	-1,251***	-0,7323***
60-61	-0,6783*	-0,8322***	0,4104*	0,0527	-0,5203**	-0,2051	0,0827	-0,3235*
62-63	-0,1413	-0,2111	0,2088	-0,208	-0,4516*	-0,5658***	-0,5628*	-0,3779**
64-65	0,2399	0,047	-0,0639**	-0,1544	-0,1287	0,0845	0,1289	0,0317
66-67	0,1151	0,17	-0,8069	-0,416*	-0,5502**	-0,4835***	0,2563	-0,1959
68-69	1,2488*	0,9182***	0,3557	0,4279**	0,9329**	0,8022**	0,8826***	0,8001***
70-71	1,7161*	1,5658***	0,9342***	1,8619***	1,6579***	1,2108**	1,3945***	0,9792***
72-73		1,8413***		1,2806***		1,2312***		1,3795***
Constante	-3,8968	-2,199	-3,2899	-2,5312	-1,7619	-0,9405	-10,5462	-4,1414

Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières » 1997  
 Les effets significatifs au seuil de 1% ont 3 étoiles, 2 étoiles au seuil de 5%, 1 étoile au seuil de 10%. Les coefficients sont calculés par rapport à la moyenne de la population.

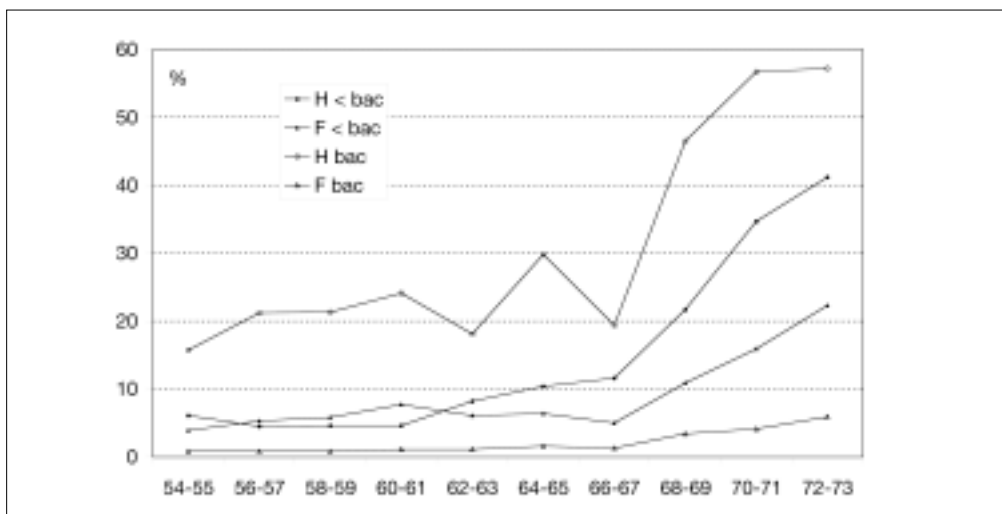
1 A connu des problèmes de ce type avant 25 ans  
 2 Au moment de la fin des études de la personne enquêtée  
 3 Quand l'enquêté habitait chez ses parents

Si l'on prend une condition d'âge moins exigeante - rester dépendant jusqu'à 23 ans au moins - les effets générationnels « toutes choses égales par ailleurs » sont bien sûr plus accentués. Les différences entre hommes et femmes s'accroissent, les premiers, qu'ils soient ou non bacheliers, connaissent une forte progression de la probabilité de dépendance jusqu'à cet âge, à partir des générations de la fin des années 60, les secondes, surtout lorsqu'elles sont bachelières, ont des chances beaucoup plus faibles de connaître cette situation (graphique 13).

Si les jeunes connaissent des risques plus élevés d'être privés de tout attribut de l'indépendance pendant une partie de la jeunesse, leurs chances de parvenir malgré tout à une indépendance complète à la fin de la jeunesse se sont-elles maintenues ?

*Graphique 13*

**Probabilités « toutes choses égales par ailleurs » de n'avoir aucun attribut de l'indépendance jusqu'à 23 ans ou au-delà par génération, sexe et niveau de diplôme**



Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières » 1997

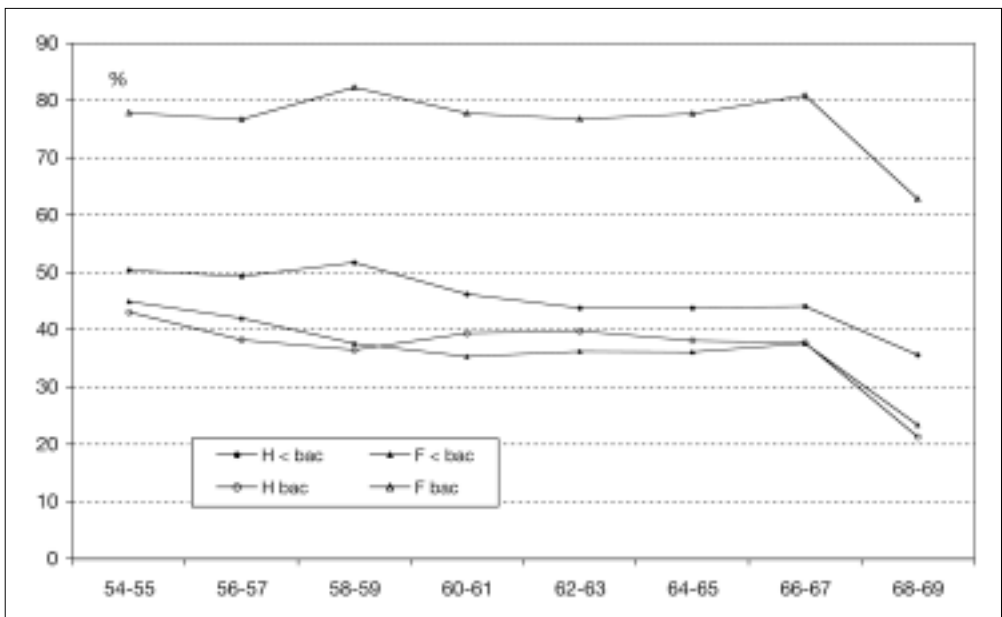
Lecture : Les probabilités sont calculées selon la formule :  $p = 1 / (1 + e^{-(\alpha + \beta i)})$  où  $\beta i$  est le coefficient associé à la variable  $\beta$  dans sa modalité  $i$  et  $\alpha$  est la constante du modèle logit du tableau 9.

La réponse est plutôt négative, mais le déclin reste modéré. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de posséder trois attributs de l'indépendance avant 28 ans a en effet décliné par rapport aux générations nées au début des années 50 (graphique 14). Cependant, cette décroissance ne s'accroît vraiment que dans la dernière génération étudiée dont les membres sont nés en 1968-1969 (les générations suivantes sont trop jeunes en 1997 pour qu'on puisse connaître leur situation à 27 ans). Dans les

générations précédentes, la décroissance de la probabilité d'être totalement indépendant avant 28 ans n'avait décliné que modérément et était même restée stable pour les femmes bachelières. Les femmes non bachelières ont vu leurs chances d'accès à l'indépendance s'affaiblir plus nettement : celles nées en 1954-1955 avaient 45 % de chances d'y parvenir avant 28 ans, celles nées en 1968-1969 n'en ont plus que 23 %. Des études ultérieures devront confirmer si ce déclin, véritablement amorcé chez les jeunes nés à la fin des années 60, s'est confirmé dans les générations suivantes.

Graphique 14

**Probabilités « toutes choses égales par ailleurs » d'acquérir 3 attributs de l'indépendance avant 28 ans par génération, sexe et niveau de diplôme.**



Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières » 1997.

Lecture : Les probabilités sont calculées selon la formule :  $p=1/(1+e^{-(\alpha+\beta)})$  où  $\beta$  est le coefficient associé à la variable  $\beta$  dans sa modalité  $i$  et  $\alpha$  est la constante du modèle logit présenté dans le tableau 4.

D'autres variables exercent également un effet significatif sur cette probabilité d'accès : la situation du père et surtout de la mère, l'origine nationale des parents (tableau non publié). Avoir une mère qui travaille ou qui a travaillé constitue un facteur très favorable pour accéder à l'indépendance avant 28 ans, surtout pour les jeunes non bacheliers : par rapport à l'ensemble des hommes non bacheliers, ceux qui ont une mère qui travaille ont 10 % de chances supplémentaires d'être totalement indépendants avant 28 ans. Par contre, avoir des parents retraités (au moment de la fin des études de l'enquête) constitue un frein. Mais, dans ce cas l'effet de l'âge des parents est peut-être plus

important que leur situation d'activité : des parents âgés acceptent peut-être plus facilement d'héberger ou d'aider leurs enfants que ne le font ou que ne le peuvent des parents plus jeunes. Enfin, les non bacheliers et surtout les garçons parmi eux, dont un parent au moins est originaire du Maghreb connaissent, toutes choses égales par ailleurs, un retard plus marqué que la moyenne des jeunes pour accéder à l'indépendance complète. Soit ces jeunes repoussent d'eux-mêmes le moment de s'établir de manière indépendante, soit ils rencontrent des difficultés spécifiques pour trouver un emploi et un logement ou former un couple.

Au terme de ce premier tour d'horizon, plusieurs faits saillants ressortent :

- l'accès des jeunes Français à l'indépendance semble se faire à un rythme qui place la France en position moyenne dans le classement des pays européens. Cependant, les jeunes Français les moins diplômés semblent connaître des difficultés d'accès à l'indépendance nettement plus marquées que dans tous les autres pays sauf les pays méditerranéens ;
- en France, les sorties sans diplômes du système éducatif restent nombreuses : c'est encore le cas d'au moins un jeune sur cinq qui finit ses études ;
- les jeunes qui terminent leur scolarité initiale à ce niveau connaissent de grandes difficultés pour accéder aux attributs de l'indépendance : l'enquête du CEREQ montre qu'un quart d'entre eux restent totalement dépendants, cinq ans après la fin de leurs études. Ces difficultés sont encore plus marquées pour les garçons et les jeunes originaires d'un pays du Maghreb ;
- l'enquête de l'INSEE sur les jeunes montre que le maintien dans une situation de dépendance jusqu'à un âge avancé s'est accru, de génération en génération, depuis le début des années 70. Toutefois, cet effet générationnel n'est pas massif, même chez les jeunes moins diplômés. Le retard pris par chaque génération, par rapport à la précédente, pour accéder à ces attributs, s'explique en partie par des facteurs structurels au premier rang desquels il faut probablement placer la prolongation des études. La probabilité « toutes choses égales par ailleurs » d'être privé de tout attribut de l'indépendance jusqu'à 25 ans ne croît ainsi qu'à partir des générations nées à la fin des années 60 et atteint environ 10 % dans les dernières générations de non bacheliers. De la même manière la décroissance des chances d'accès à une indépendance complète à la fin de la jeunesse ne s'accélère que dans les dernières générations étudiées : pour les hommes non bacheliers, elles sont passées de 50 % dans les générations du milieu des années 50 à 35 % dans les générations de la fin des années 60. L'enquête, réalisée en 1997, ne permet pas de dire si la reprise économique qui a suivi a permis ou non aux jeunes les moins diplômés de renverser cette tendance ;
- l'enquête « jeunes et carrières » confirme également que, toutes autres caractéristiques contrôlées, les jeunes d'origine maghrébine, et notamment les filles, sont maintenus plus longtemps dans une situation de dépendance complète.

### 3. Au-delà de la prolongation de la dépendance... l'errance ?

Jusqu'à présent ce rapport a examiné la question de l'exclusion des jeunes comme un processus ayant pour conséquence de différer l'accès à l'indépendance. Et il est vrai que c'est le plus souvent ce qui se passe. Dans ce cas, les jeunes se trouvent contraints de prolonger la cohabitation avec les parents, probablement au-delà de ce qu'ils désirent et au delà ce que font la plupart des autres jeunes. Même si les jeunes et leurs parents s'en accommodent, puisqu'une majorité de ceux qui cohabitent déclarent que leur situation actuelle « ne pose pas de problèmes », même après 25 ans (tableau 12), cette situation revient sans conteste à un maintien dans des liens de dépendance et peut être vécue comme une forme d'infériorisation sociale : à partir d'un certain âge, tous les jeunes ont le désir de « voler de leurs propres ailes » et ceux qui sont empêchés se sentent très certainement stigmatisés.

Tableau 12

#### Votre situation actuelle...

	est difficile à vivre...			Ne pose pas trop de problèmes	Total
	pour vos parents	pour vous	pour vous et vos parents		
<b>HOMMES</b>					
15-19 ans	2,3	4,3	14,3	79,1	100
20-24 ans	4,4	6,8	14,1	74,6	100
25-29 ans	3,5	6,1	16,5	73,9	100
<b>FEMMES</b>					
15-19 ans	2,9	3,8	10,6	82,7	100
20-24 ans	1,9	6,2	15,8	76	100
25-29 ans	2,5	9,8	21,2	66,4	100
<b>HOMMES</b>					
< CAP	5,2	9,3	21,4	63,8	100
CAP BEP	2	5,6	18,9	73,4	100
Bac	5	7,5	15,5	72	100
> Bac	1,6	7,2	16,5	74,2	100
Etudes en cours	4,2	4,4	9,3	82,1	100
<b>FEMMES</b>					
< CAP	3,5	8,5	28,9	59,1	100
CAP BEP	3,4	12,5	24	60,1	100
Bac	1,3	3,4	28,5	66,8	100
> Bac	0,8	8,5	18,7	72	100
Etudes en cours	2	5,1	9,3	83,4	100

Champ : jeunes de 19 à 29 ans en 1997 vivant chez leurs parents.

Source : INSEE, enquête « jeunes et carrières », 1997.

Chez les filles notamment, le pourcentage de celles qui ne voient pas de problèmes à la poursuite de la cohabitation diminue sensiblement après 25 ans. Une importante proportion de non diplômés ressentent des difficultés, pour eux-mêmes, leurs parents, et le plus souvent les deux à la fois, à vivre cette prolongation d'une situation de dépendance.



L'enquête qualitative menée pour le compte de la DARES sur le programme Trajectoire d'accès à l'emploi (TRACE) (Clozel, Flament, Raygot, 2000) ou celle menée sur les bénéficiaires des fonds d'aide aux jeunes (FAJ) (Monrose 2000) confirme l'importance de la famille dans l'orientation des jeunes en difficulté, la définition qu'ils donnent d'eux-mêmes et la qualité de leurs itinéraires. Une partie des jeunes interrogés demeurent dans une dépendance très forte à l'égard de leurs parents et certains, d'ailleurs, « souhaitent que ça dure encore un peu ». D'autres ont vécu des ruptures familiales, souvent très précoces, et des conflits parfois violents qui laissent des blessures psychiques profondes. La typologie des utilisateurs du programme TRACE établie par les auteurs de l'étude montre bien la gradation des situations. Certains des jeunes rencontrés sont définis comme des « adultes traditionnels » : ils sont certes plus âgés, mais sont surtout « traditionnels » au sens où ils sont centrés sur la construction d'une famille et sur la carrière professionnelle. Ces jeunes sont donc en voie, et le programme TRACE les y aide, d'acquérir leur indépendance, via l'accès à un statut adulte. Un second groupe d'adultes est défini comme « rebelle ». Ils sont caractérisés par un départ précoce de la famille d'origine, une distance à l'égard du marché du travail et « un temps de galère » important. Un troisième groupe est défini comme des « jeunes adultes souffrants en rupture familiale ». Ils sont jeunes et ont quitté leur famille très tôt, le plus souvent à la suite d'un conflit et « sont très centrés sur eux-mêmes et leur souffrance psychique ». Un quatrième groupe est composé de jeunes du même âge que le précédent (18-22 ans), mais avec d'autres caractéristiques assez différentes : il s'agit en effet d'enfants des cités qui vivent chez leurs parents et s'y sentent bien. Ils cherchent, à travers les éléments que leur propose le programme, « à tester plusieurs voies professionnelles », pour acquérir *progressivement* leur autonomie. Enfin, un dernier groupe est composé « d'enfants » au sens où ces jeunes restent extrêmement dépendants de leurs parents, dans une relation souvent très fusionnelle.

Cette enquête qualitative suggère, qu'à atouts scolaires à peu près équivalents, la présence et la qualité de l'environnement familial sont décisifs. La plupart des ces jeunes ont arrêté leurs études avant d'obtenir un diplôme de niveau V ou ont échoué à l'examen. Mais les jeunes qui cumulent rupture familiale et échec scolaire connaissent des parcours chaotiques qui débouchent parfois sur des formes de grande marginalité ou de déviance. D'autres jeunes qui ne sont généralement pas mieux lotis sur le plan scolaire, mais qui vivent dans un cadre familial où ils se sentent bien, semblent pouvoir entrer (lorsqu'ils y sont aidés par un dispositif public individualisé comme le programme TRACE) dans un parcours plus positif de définition progressive de leurs attentes et des moyens réalistes de les satisfaire. Ainsi, la prolongation de la vie chez les parents des jeunes non diplômés correspond bien au maintien dans une situation de dépendance, mais cette situation est à tous égards préférable<sup>18</sup> à un départ précoce ou à des ruptures familiales brutales de jeunes qui n'ont pas les moyens de maîtriser leur itinéraire d'insertion.

<sup>18</sup> L'histoire d'Ahmed rapportée par A. Lopez (MRIE) (1996) est à cet égard exemplaire. Ahmed, 27 ans au moment de l'entretien, a échoué au CAP, a connu la « galère », a navigué de stages en stages, pour finalement, après plusieurs années de parcours chaotique obtenir un contrat à durée déterminée, puis un contrat à durée indéterminée dans une entreprise d'imprimerie à Bron. Il souhaite maintenant acquérir une qualification supplémentaire pour devenir conducteur de machine offset. Pendant toute cette période et encore au moment de l'entretien, Ahmed a vécu au domicile parental. Il n'envisage que vaguement de fonder une famille. Malgré toutes ses difficultés, ce point d'appui familial n'a sans doute pas été pour rien dans sa sortie progressive de la « galère ».

Dans un certain nombre de cas dont il n'est pas possible d'évaluer l'ampleur, l'exercice de la solidarité familiale s'achève donc avant que le jeune au bénéfice duquel elle s'exerce soit parvenu à se stabiliser. C'est très certainement dans ces situations de rupture avec la famille d'origine alors que le jeune est en situation de fragilité économique, sociale et psychologique que les risques de connaître une forme d'exclusion plus radicale sont les plus élevés (cf. encadré 6).

Tableau 13

**Ressources et modes de vie selon l'âge en 1999**

			Ni salaire, ni indemnité chômage, ni RMI	Un salaire	Indemnité chômage ou RMI	Total
15-24 ans	Chez les parents	N	548 571	878 672	102 164	1 529 407
		% du total	23	36,9	4,3	64,2
	Seul	N	29 224	171 272	13 863	214 359
		% du total	1,2	7,2	0,6	9
	Avec d'autres	N	41 971	48 243	8307	98 521
		% du total	1,8	2	0,3	4,1
	En couple	N	148 507	337 379	56 755	540 641
		% du total	6,1	14,2	2,4	22,7
	Total	N	766 273	1 435 566	181 089	2 382 928
% du total		32,2	60,2	7,6	100	
25-29 ans	Chez les parents	N	181 807	529 844	1 16 649	829 300
		% du total	4,7	13,6	3	21,2
	Seul	N	50 655	477 428	61 584	589 667
		% du total	1,3	12,2	1,6	15,1
	Avec d'autres	N	38 989	101 097	38 902	1 78 988
		% du total	1	2,6	1	4,6
	En couple	N	452 741	1 678 076	180 229	2 311 048
		% du total	11,6	42,9	4,6	59,1
	Total	N	725 192	2 786 447	397 364	3 909 003
% du total		18,6	71,3	10,2	100	
Plus de 29 ans	Chez les parents	N	255 264	417 728	131 656	804 648
		% du total	1	1,7	0,5	3,2
	Seul	N	994 234	1 734 025	362 253	3 090 512
		% du total	3,9	6,9	1,4	12,2
	Avec d'autres	N	556 827	1 085 168	275 725	1 916 720
		% du total	2,2	4,3	1,1	7,6
	En couple	N	6 056 617	12 309 540	1 123 802	19 490 159
		% du total	23,9	48,7	4,4	77
	Total	N	7 862 142	15 546 461	1 893 436	25 302 039
% du total		31,1	61,4	7,5	100	

Champ : individus de plus de 15 ans non scolarisés et non retraités.

Source : INSEE, enquête Emploi.

Lecture : 1,3 % des 25-29 ans non étudiants, soit 50 655 personnes, vivent seuls sans toucher ni salaire, ni indemnités chômage, ni RMI.

L'augmentation des situations de grande marginalité chez les jeunes, que tous les observateurs s'accordent à reconnaître, peut s'expliquer en partie, sans qu'il soit

besoin de faire d'autres hypothèses, par ces ruptures plus fréquentes du lien familial avant que le jeune ait réussi à stabiliser son itinéraire et son niveau de ressources. La prolongation des situations de dépendance, documentée par la section précédente, porte probablement en elle des risques accrus de rupture en situation de fragilité. Cependant, il semble également que les *ruptures précoces* avec l'univers familial et scolaire soient une des caractéristiques des jeunes en grande difficulté.

#### Encadré 6

### **L'exclusion et la marginalité des jeunes de moins de 26 ans sur le bassin chambérien**

Extrait de l'article de Jean Defossez (1997).

Parmi les 149 personnes de moins de 26 ans ayant un hébergement précaire et inscrites dans un processus de marginalisation, recensées par cette étude menée entre la mi-décembre 1995 et la mi-janvier 1996 sur le bassin de Chambéry, 23 sont mineurs, 35 jeunes majeurs et 41 des jeunes entre 22 et 25 ans. Le contexte du basculement renvoie à la problématique familiale, plus ou moins ancienne. Au point de départ se trouve la plupart du temps un cadre familial qui n'a pas pu contenir le comportement par trop volcanique de l'adolescent ou n'a pas su répondre à une quête laborieuse d'identité. [...]

Renvoyés trop tôt à leur individualité, ces jeunes errent à la recherche d'un modèle ou d'un groupe susceptible de les aider à devenir autonomes. Les points d'ancrage antérieurs ne constituent plus, pour l'intéressé, des points d'appui susceptibles de les aider à traverser la crise et à chercher une solution.

L'échec scolaire, ou simplement le désinvestissement d'un cursus imposé, n'a pas créé de relations suffisamment positives avec l'institution pour développer ou entretenir une confiance en soi déjà bien affaiblie par la carence parentale.

Un événement particulier a déclenché, la plupart du temps, la rupture. Surgissant dans une problématique déjà lourde et nouée, il est souvent hors de proportion avec les conséquences de la rupture du système relationnel et des circuits d'échanges dans lesquels s'inscrivait la personne. Il peut concerner toutes les composantes de la vie familiale ou personnelle et détermine beaucoup le devenir du parcours ultérieur.

Certaines études locales (Benyahia, 1998) font ainsi état d'une augmentation du nombre d'élèves qui interrompent leurs études en cours de cycle, non seulement pendant la préparation d'un CAP ou d'un BEP, mais aussi au collège avant ou après l'âge de fin de scolarité obligatoire. Les enquêtes menées à ce sujet montrent d'ailleurs que si « les problématiques familiales sont au cœur des difficultés qui ont amené la rupture scolaire », difficultés relationnelles avec les parents et difficultés scolaires s'entretiennent réciproquement (Benyahia, 1998). Lorsque l'école ne joue plus son rôle régulateur à l'égard de jeunes dont les familles connaissent de sérieuses difficultés sociales, s'enclenche alors rapidement un processus de rupture, non seulement avec le système scolaire, mais avec les normes sociales au sens large.

Statistiquement, telles qu'elles sont repérées par les grandes enquêtes auprès des ménages, les situations où se cumulent isolement et absence de ressources sont peu nombreuses chez les jeunes (tableau 13) : seulement un peu plus de 1 % des 15-24 ans qui ont fini leurs études cumulent isolement (ne vivant ni chez leurs parents, ni en couple, ni avec d'autres hors d'une situation de couple) et absence de ressources (ne touchant ni un salaire, ni une indemnité chômage). Entre 25 et 29 ans, l'importance de ces situations est du même ordre. Au total, entre 15 et 29 ans, d'après l'enquête Emploi, moins de 100 000 jeunes se trouveraient dans cette situation d'isolement et d'absence de ressources. Paradoxalement, ce risque est plus fréquent après 29 ans, puisqu'il concerne près de 4 % des adultes de cet âge (non retraités), soit près d'un million de personnes.

Mais, d'une part la faiblesse statistique de ces situations ne réduit pas leur gravité, d'autre part, par définition, le « décrochage » des liens sociaux traditionnels affaiblit considérablement la qualité du repérage statistique des individus concernés. D'autres enquêtes, de nature pour le moment exploratoire, tentent donc, avec des méthodes originales et spécifiquement adaptées à la nature du public enquêté, d'améliorer la qualité de ce repérage. C'est le cas, par exemple, de l'enquête de l'INED auprès des jeunes sans domicile et en situation précaire<sup>19</sup> (Marpsat, Meron, Firdion, 2000). Les résultats confirment en grande partie ce qui ressort des travaux qualitatifs : les jeunes étudiés par l'INED sont très souvent en échec scolaire (59 % n'ont pas de diplôme au moins égal au CAP), et ont connu très fréquemment des situations de violence ou de rupture familiale (un tiers des jeunes interrogés n'ont pas de contacts réguliers avec leur mère, deux tiers avec leur père ; 41 % déclarent avoir subi des mauvais traitements dans leur enfance). Une partie importante des jeunes interrogés sont nés hors de métropole (6 % dans les DOM-TOM, 38 % à l'étranger) et ont été confrontés, de ce fait, à de graves difficultés, à la fois culturelles et économiques, liées à l'affaiblissement des solidarités familiales consécutif à la migration et parfois au déracinement culturel.

Les ruptures familiales semblent pouvoir survenir très précocement (31 % des personnes interrogées déclarent avoir été confiées dans leur enfance à la DDASS ou à l'assistance publique) ou plus tardivement, mais l'enquête ne permet pas d'explorer la situation des partants tardifs puisque l'échantillon ne va pas au delà de 24 ans.

Finalement, trois cas-types semblent se dégager : les jeunes victimes de ruptures familiales ou d'abandons très précoces, les étrangers dont les parcours migratoires, souvent complexes, débouchent sur une forme de déracinement et d'isolement, les jeunes plus âgés dont le retard dans la prise d'autonomie peut occasionner des conflits et une rupture avec les parents.

<sup>19</sup> L'enquête a été réalisée en février-mars 1998 auprès de 481 personnes de 16 à 24 ans dans divers services et lieux d'accueil destinés aux personnes en grande difficulté, à Paris et sa première couronne. Les résultats complets doivent paraître dans le numéro de décembre de la revue *Population et Sociétés*.

---

Les auteurs de l'enquête de l'INED estiment prudemment que le nombre de jeunes concernés (à Paris et dans la petite couronne) ne peut être évalué précisément. Ils indiquent cependant « qu'on peut estimer qu'une offre de service (hébergement, restauration, ...) sur six environ a donné lieu à une enquête ».

L'Observatoire a commandé des travaux de nature plus qualitative, notamment un rapport à Patrice Pattegay sur les situations « d'errance » des jeunes. Le terme a connu une certaine fortune grâce à la visibilité médiatique d'une forme particulière « d'errance », celle des jeunes « zonards », souvent accompagnés de chiens, qui se déplacent de festival en festival, entre le printemps et l'automne et qui consomment massivement de l'alcool et des psychotropes. Il y a, dans cette forme d'errance, un contenu de rupture sociale revendiquée. Ce phénomène, quantitativement restreint, a créé une inquiétude et a été à l'origine de quelques mesures contestées prises par certaines municipalités.

Mais le phénomène ne se réduit pas à cette errance festivalière. La synthèse des études réalisées sur ce sujet montre bien « qu'une partie de l'errance est gérée dans des réseaux informels et n'est donc pas directement observable » (diagnostic de l'enquête de la DGAS en Haute-Vienne). Malgré tout, un diagnostic commun ressort des expériences recensées et des études effectuées au niveau local qui confirment les travaux déjà cités. L'errance n'a pas seulement et peut-être pas principalement un contenu de migrations géographique sans but, d'itinérance : elle est le résultat d'un cumul de ruptures, avec la famille, l'école, le travail, un territoire. Citons à ce sujet une étude locale rapportée par le rapport : « l'errance constitue l'aboutissement de décrochages progressifs (vis-à-vis de la famille, des proches, du travail, des institutions) qui concernent un nombre de jeunes bien plus élevé que ceux qui sont vraiment dans la rue. [...]. L'errance est liée à la difficulté pour nombre de jeunes à s'autonomiser durablement par le travail, mais elle semble toucher plus particulièrement des jeunes fragilisés par leur histoire personnelle et sociale ».



---

## Bibliographie

**Attias-Donfut C.** (dir.), 1995, *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, Etat*, Paris, Nathan.

**Benyahia B.**, 1998, « Des jeunes en rupture d'insertion : quelques itinéraires », *Dossier annuel MRIE Rhône-Alpes*, p. 89-92.

**Bloch L., Estrade M.-A.**, 1999, Les formes particulières d'emploi : un marche-pied vers les emplois stables ?, *France Portrait social 1998-1999*, INSEE.

**Chambaz C.** (à paraître), Les jeunes adultes en Europe, article prévu pour la revue *Etudes et Résultats*.

**Chauvel L.**, 1998, *Le destin des générations*, PUF, Le lien social.

**Clozel C., Flament C., Raygot Y.**, 2000, *Le programme trace : étude qualitative menée auprès de trente jeunes entrés dans le programme et de vingt jeunes restés à l'écart*, Rapport d'études remis à la DARES.

**Crenner E.**, 1999, « Familles je vous aide », *INSEE première*, n° 631.

**Defossez J.**, 1997, « L'exclusion et la marginalité des jeunes de moins de 26 ans sur le bassin Chambérien », *Dossier annuel de la MRIE Rhône-Alpes*, p. 49-56.

**Fondeur Y. et Minni C.**, 1999, Emploi des jeunes et conjoncture, *Premières informations et premières synthèses*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 99-12, n° 51.1.

**Galland O.**, 1995a, Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte, *Economie et Statistique*, 283-284, p.33-52.

**Galland O.** (dir.), 1995b, *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, collection « Sociologies ».

**Galland O.**, 2000, Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées, *Economie et Statistique*, à paraître.

**Gautié J.**, 1994, Le chômage des jeunes : un problème de formation ?, *Futuribles*, n° 186.

**Iedema J., Becker H.A., Sanders K.** (1997), Transitions into Independence : A Comparison of Cohorts Born Since 1930 in the Netherlands, *European Sociological Review*, vol. 13, n° 2, p. 117-137.

INSEE, 1995, n° spécial d'*Economie et Statistique*, 283-284, Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales.

INSEE, 1996, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1996.

INSEE, 1997, n° spécial d'*Economie et Statistique*, 304-305, Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations.

INSEE, 1999, Revenus et patrimoine des ménages, édition 1999.

**Herpin N., Verger D.**, 1997, Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté, *Economie et Statistique*, 308/309/310, p. 211-228.

**Lopez A.**, 1996, Monographie « Un jeune passé par la « galère » : expérience et point de vue d'Ahmed, *Il faut avoir de l'ambition pour tous*, MRIE, Rhône-Alpes, décembre.

**Marpsat M., Meron M., Firdion J.-M.**, 2000, *Éléments pour le rapport de l'Observatoire. Les jeunes sans domicile ou en situation précaire*. (à paraître dans la revue *Population et Sociétés*).

**Mas S.**, 2000, Rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale - panel « mesures jeunes » du CEREC.

**Monrose M.**, 2000, Les jeunes bénéficiaires des FAJ, DREES, Document de travail.

**Pattegay P.**, 2000, *Jeunes en errance : définir, mesurer, décrire*, rapport final pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale, GRASS, IRESCO.

**Paugam S., Zoyem J.-P.**, 1997, Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité, *Economie et Statistique*, 308/309/310, p. 187-210.